

# PROJET DE TERRITOIRE

## DE L'AGGLOMÉRATION ANNEMASSIENNE

2017-2023

Avant-projet soumis à concertation  
septembre 2017

Ambilly Annemasse Bonne Cranves-Sales Étrembières Gaillard  
Juvigny Lucinges Machilly Saint-Cergues Vétraz-Monthoux Ville-La-Grand

# PROJET DE TERRITOIRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'élaboration d'un Projet de Territoire procède d'une **volonté** des élus locaux de tracer la voie d'un **avenir partagé** :

- en analysant les principaux enjeux de développement d'un territoire ;
- et en construisant **une vision commune** sur les orientations à donner à l'action publique des collectivités territoriales (communes et intercommunalités) pour y répondre.

La Communauté d'agglomération rassemble les communes associées « **au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire** »<sup>1</sup> : elle est la bonne échelle pour mener à bien cette démarche.

Territorial par nature, ce projet intègre les problématiques des communes, qui ont contribué significativement à son élaboration.

Vivant par nécessité, il est appelé à évoluer et à se réinventer dans les temps : celui-ci est élaboré pour 6 ans. Stratégique par essence, il exprime une vision qui trouve sa traduction en actions : il est donc également un document de communication qui permet de relier les dimensions stratégiques et programmatiques. Socle de travail partagé, il s'articule, par exemple, avec le pacte financier et fiscal.

*Afin de valider le Projet de Territoire, une concertation sera ouverte avec les acteurs politiques et les forces vives du territoire, rassemblées au sein du conseil de développement.* ➤



# ÉDITO

**Christian Dupessey**  
Président d'Annemasse Agglo  
Maire d'Annemasse

« Nous avons la chance de vivre sur un territoire dynamique, à la croissance démographique et économique fortes. Notre devoir d'élus, communaux et intercommunaux, est évidemment d'accompagner cette vitalité tout en garantissant un développement équilibré d'une région où chacun trouve sa place. Élaborer ce projet de territoire a permis de traduire la vision que nous portons ensemble sur notre cadre de vie et sur ce qu'il deviendra, dans le respect de l'identité et de l'histoire de nos communes.

Nous proposons des orientations à moyen et long terme pour répondre, toujours mieux, aux besoins des habitants, des acteurs économiques, du tissu associatif et de tous ceux qui vivent dans l'agglomération annemassienne et la font vivre. Nous avons à cœur de mettre en place des politiques publiques qui allient solidarité et développement et qui permettent de ne laisser de côté ni un habitant, ni un quartier, ni une commune.

Nous faisons le pari d'un développement véritablement durable, c'est-à-dire pensé par l'homme et pour l'homme, pour la qualité de vie et le lien social en préservant l'avenir et en respectant notre territoire au bénéfice des générations futures.

L'élaboration de ce projet de territoire s'inscrit dans une démarche volontariste et est le fruit d'un travail collaboratif, mené au quotidien par les élus communaux et intercommunaux. Cette capacité de synthèse et de rassemblement est aussi une des forces de notre agglomération. »

**Gabriel Doublet**  
1<sup>er</sup> Vice-président d'Annemasse Agglo  
Maire de Saint-Cergues

« Sous l'influence évidente de Genève, l'agglomération annemassienne n'est pas pour autant un territoire périphérique qui se borne à « subir » les avantages et inconvénients d'une telle proximité.

Jouant la carte de la complémentarité, en recherche permanente d'équilibre, notre agglomération a su considérablement évoluer ces dernières années et devenir par la même un acteur majeur de cet espace transfrontalier, par son engagement au sein du pôle métropolitain du Genevois français et du Grand Genève.

Cette évolution est le résultat d'une volonté politique forte de se servir de la dynamique qu'offre cette frontière pour développer nos infrastructures et rendre notre territoire attractif et toujours plus agréable à vivre.

L'agglomération annemassienne sera, demain, avec le tram et le CEVA un lieu de vie où il sera plus facile de se déplacer. Elle sera un territoire où les espaces naturels seront mieux préservés et où l'air sera plus respirable. Elle sera également, demain, une région où il sera plus facile de se loger.

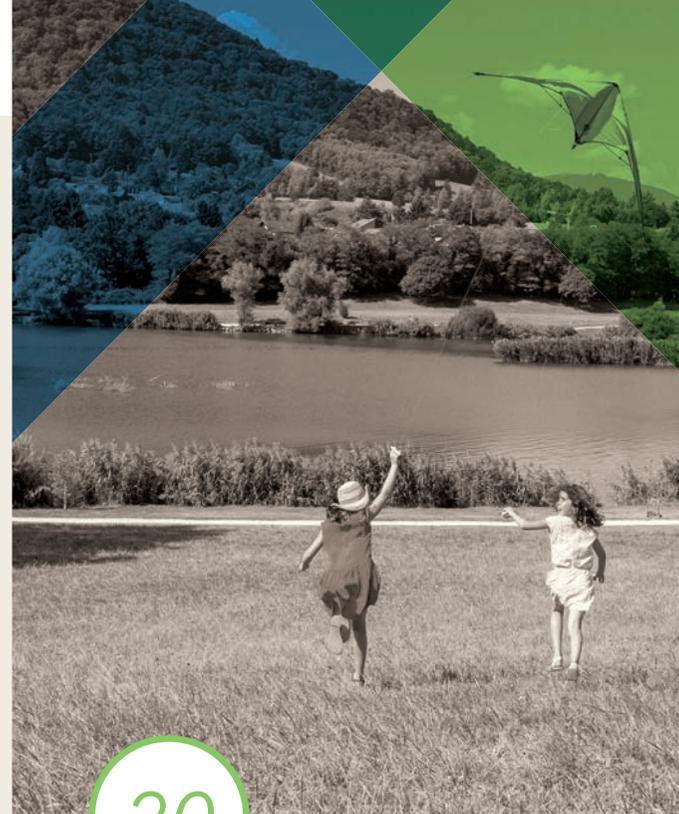
Notre situation transfrontalière est une chance et les actions que nous menons conjointement, agglomération et communes, mais aussi avec l'ensemble de nos partenaires français et suisses nous permettent de porter des projets remarquables ; ils sont mis en exergue dans ce document.

Mettant en lumière les mutations déjà engagées, ce projet de territoire est une invitation à nous projeter dans ce que sera notre agglomération demain. »

# PARTIE I

PORTRAIT DE TERRITOIRE

6



20

# PARTIE II

PROJET DE TERRITOIRE

Construire une agglomération  
attractive et durable, au sein  
d'une grande métropole  
en développement

# PARTIE III

PROJET DE TERRITOIRE  
Mettre l'Homme au cœur  
de l'action

38



54

## CONCLUSION



PARTIE I

# PORTRAIT DE TERRITOIRE

Vaste espace frontalier au cœur du Grand Genève, composé de vallées et de coteaux, riche d'un patrimoine naturel remarquable, fort d'un dynamisme exceptionnel, composé de populations particulièrement diverses, le portrait du territoire d'Annemasse Agglo se dessine à traits marqués. ◀



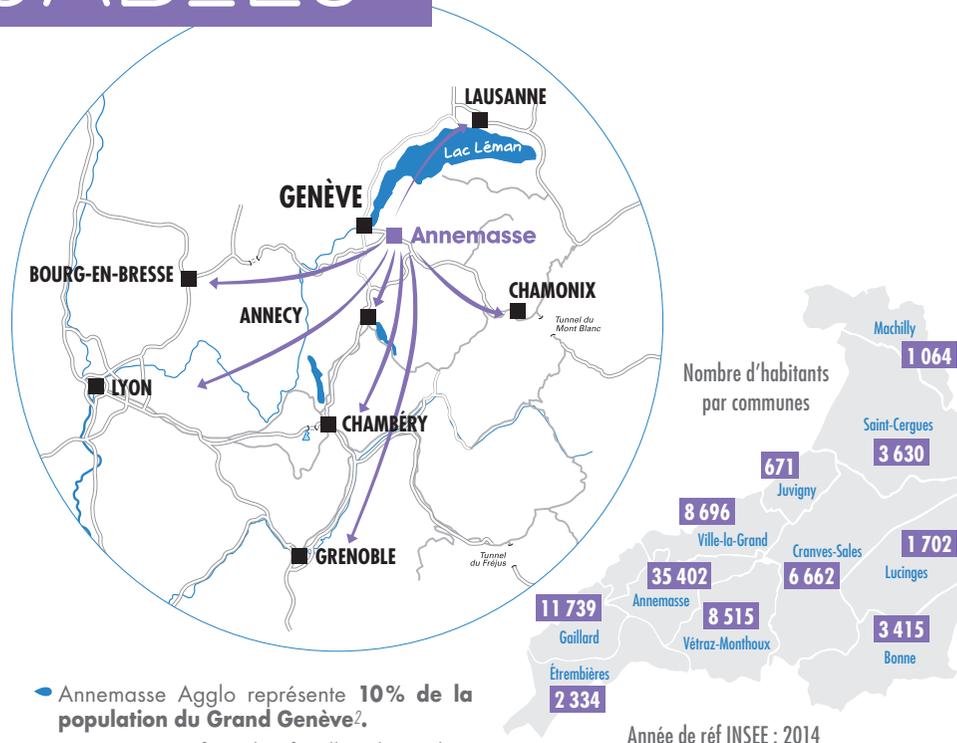


# DES CARACTÉRISTIQUES REMARQUABLES

Située aux confins de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la physionomie de l'agglomération annemassienne se singularise par sa démographie en expansion, son environnement économique et son patrimoine naturel. ➤

## Portrait chiffré

- La Communauté d'Agglomération Annemasse-les Voirons, dite Annemasse Agglo, compte **12 communes** et 90 100 habitants, dont 35 000 pour la ville-centre Annemasse<sup>1</sup>.
- L'intercommunalité est née en 2007 de la fusion de deux Communautés de communes : celle de l'agglomération annemassienne (partie urbaine) et celle des Voirons (partie rurale).
- Elle s'étend sur 7 800 ha, dont plus de **1 800 sont urbanisés** (soit une densité de 1 150 habitants/km<sup>2</sup>, 10 fois supérieure à celle de la France).
- **116 nationalités demeurent sur le territoire.**
- Elle est située **à la frontière suisse**, au nord de la Haute-Savoie, dans le Genevois français.
- Sur les 38 135 actifs recensés dans l'agglomération, **27 766 sont frontaliers**, soit 72,8% (chiffre en augmentation de 60,5% sur la période 2007-2015).



- Annemasse Agglo représente **10% de la population du Grand Genève<sup>2</sup>**.
- Les jeunes actifs et les familles dotés d'un **fort pouvoir d'achat** (26% au-dessus de la moyenne nationale) et d'un **niveau d'exigence élevé** quant à la qualité des services proposés représentent une part importante de la population. Mais celle-ci se caractérise également par un **taux de pauvreté élevé** (50% supérieur à celui de la Haute-Savoie).

<sup>1</sup> INSEE, populations totales 2014.

<sup>2</sup> Le Grand Genève correspond à l'agglomération franco-valdo-genevoise constituée du Canton de Genève, d'une partie du Canton de Vaud (District de Nyon) et de plusieurs territoires français de l'Ain et de la Haute-Savoie regroupés sous le nom de Pôle Métropolitain du Genevois français.

## Quelques indicateurs marquants

### Une vitalité démographique exceptionnelle

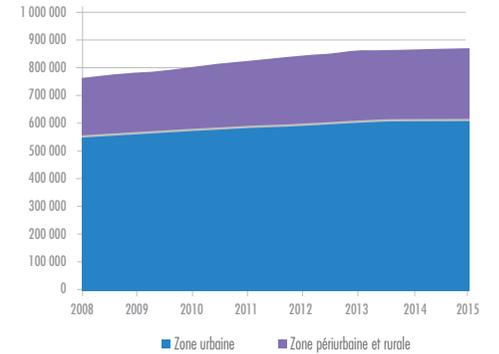
Avec +15 000 habitants en 10 ans, l'agglomération connaît une **forte croissance démographique**. Entre 2008 et 2013, le taux annuel moyen de croissance était de **+2,3% par an** (sur la même période : +1,4% pour la Haute-Savoie et +0,5% au niveau national)<sup>3</sup>.

Le **solde migratoire contribue pour 60% à ce taux de croissance**. Ce chiffre est comparable à ceux observés dans le Grand Genève et la Haute-Savoie, mais nettement supérieur à la moyenne nationale (20%). Selon les données des recensements INSEE successifs **1/5 de la population se renouvelle tous les 5 ans**.

La population se caractérise également par **une part élevée des 30-44 ans** (qui représentent 24%, soit près de 5 points de plus que la moyenne nationale) et une faible proportion des 75 ans ou plus (6,2%, soit 3 points de moins que la moyenne nationale)<sup>4</sup>. Cette seconde catégorie tend à croître en proportion d'après les derniers chiffres publiés<sup>5</sup>.

Le dynamisme démographique engendre une croissance urbaine régulière<sup>6</sup> : en 2015, **70% des habitants de l'agglomération résidaient en zone urbaine**. Toutefois, entre 2008 et 2015, **la zone périurbaine et rurale de l'agglomération a connu une croissance plus élevée** (4%/an, soit +4 300 habitants chaque année) que celle de la zone urbaine (2%/an, soit +5 700 habitants chaque année)<sup>7</sup>.

Évolution démographique par type de territoire



Évolution démographique comparée



Répartition de la population selon l'âge en 2014



<sup>3</sup> INSEE, recensement 2013 ; Observatoire Statistique Transfrontalier (Synthèse 2016).

<sup>4</sup> INSEE, recensement 2014.

<sup>5</sup> Selon les statistiques du Ministère des Affaires sociales, le département de la Haute-Savoie fait partie des 4 départements français qui verront leur population de + de 75 ans progresser le plus fortement d'ici 2050.

<sup>6</sup> INSEE, Sous-zones d'étude et évolution de la population (Étude schéma directeur de l'énergie) année 2016.

<sup>7</sup> Étude Schéma Directeur de l'Énergie ; INSEE.

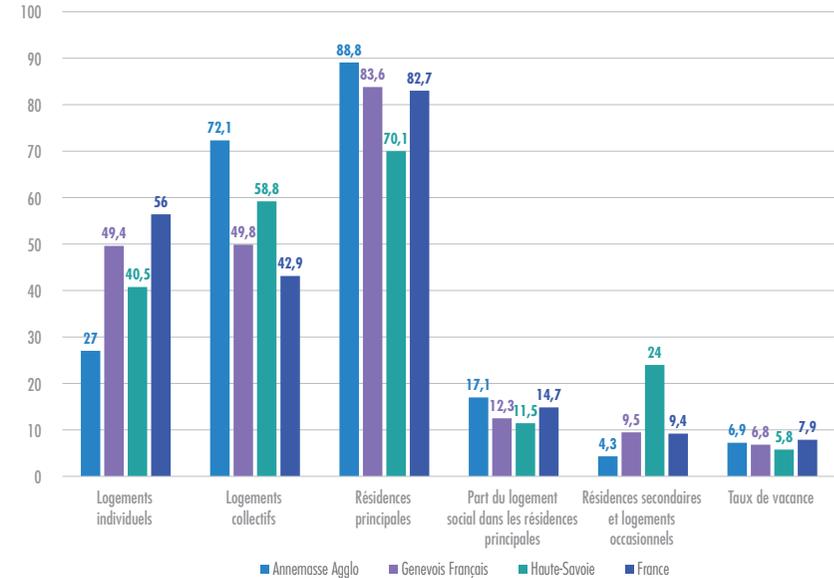
### Un marché du logement en tension

En 2014, Annemasse Agglo comptait **40 598 résidences principales, composées à 72,1% de logements collectifs** plutôt localisés, naturellement, dans le cœur dense de l'agglomération ; les communes rurales accueillant la plupart des maisons individuelles<sup>1</sup>.

Entre 2014 et 2015, **la part des logements sociaux est passée de 17,1% à 18,3%**<sup>2</sup>. Malgré cette évolution significative, en 2016, l'agglomération annemassienne comptait encore 5 749 demandeurs de logements sociaux en attente pour 682 logements libérés chaque année.

Le parc social est localisé principalement sur les communes urbaines<sup>3</sup> : 54,3% sur Annemasse, 16% à Gaillard et 11% à Ville-la-Grand. 81% du logement social est donc implanté sur un territoire représentant 62% de la population. Seulement six des 12 communes membres de l'agglomération sont concernées par l'obligation de réaliser un pourcentage minimum de logements sociaux. Toutefois, toutes proposent des logements locatifs sociaux.

État du parc immobilier en 2014

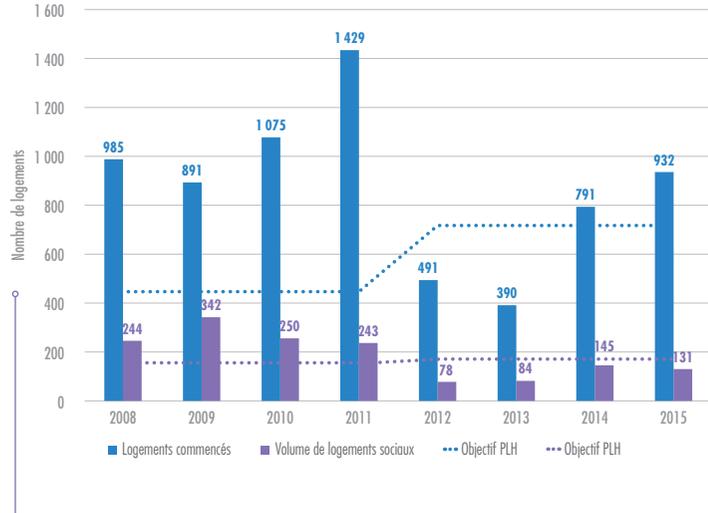


<sup>1</sup> INSEE, recensement 2014.

<sup>2</sup> DDT74, comptage au titre de la loi SRU.

<sup>3</sup> RPLS 2016.

## Évolution annuelle du parc immobilier 2008-2015



En 2015, avec **930 logements construits**, Anne-masse Agglo accueillait une part importante de la production départementale (environ 3 000 logements pour la Haute-Savoie)<sup>4</sup>. Ces chiffres sont à comparer à ceux observés pour le Canton de Genève (1 200 logements) et le département de l'Ain (1 300 logements).

Le marché neuf est très porteur sur l'agglomération du fait de la tension des marchés et de l'attractivité du territoire pour l'investissement locatif (Robien et Scellier).

Concernant les logements collectifs neufs, les prix de vente moyens s'établissent à :

Haute-Savoie	Agglomération annemassienne
<b>3 171 €/m<sup>2</sup></b>	<b>3 919 €/m<sup>2</sup></b>
Genevois français	Genève
<b>4 110 €/m<sup>2</sup></b>	<b>7 121 €/m<sup>2</sup></b>

<sup>4</sup> Observatoire des Marchés Immobiliers (Note de conjoncture d'Annemasse Agglo 2016) ; Observatoire Statistique Transfrontalier (Synthèse 2016) ; Séminaire PLUi – CCPG.

<sup>5</sup> Bilan énergétique Annemasse Agglo, EQUITEE 2015.

<sup>6, 7</sup> Nombre de ménages en situation de précarité et vulnérabilité énergétique en 2015, EQUITEE 2015.

<sup>8</sup> INSEE, recensement 2013.

<sup>8</sup> Part modale des déplacements en 2015 par zone, Enquête ARC Genevois 2015

## Un environnement remarquable à protéger

Les caractéristiques naturelles de l'agglomération annemassienne constituent **un formidable atout pour le territoire**, qui compte plus de 150 espèces protégées recensées, des zones forestières qui couvrent près de 35% des espaces et près de 800 ha d'espaces protégés.

165 km de cours d'eau, dont la majorité en 1<sup>re</sup> catégorie (signe d'une très bonne qualité des cours d'eau de l'agglomération), parcourent le territoire. Parmi eux, l'Arve et le Foron font figure d'axes structurants.

Les deux massifs - le Salève et ses falaises, les Voirons et ses forêts - ainsi que les bords de rivière offrent des lieux de respiration de proximité et des espaces de loisirs (randonnée, parapente, escalade, etc.).

Ce capital naturel majeur mérite toute l'attention des pouvoirs publics au regard **des forts enjeux environnementaux** que révèlent le bilan GES (Gaz à Effet de Serre) du territoire réalisé en 2015 et les vecteurs d'approvisionnement énergétique<sup>5</sup>.

Deux sources de pollution majeures sont identifiées :

- Les types de **consommations énergétiques des logements qui dégradent la qualité de l'air** : par exemple, sur 2015, 19% des logements se chauffaient encore au fioul. La part des ménages en précarité ou vulnérabilité énergétique s'établissait à 15,9% en 2015, ce qui s'explique par le caractère ancien d'une partie du parc immobilier (63,9% des résidences principales ont été construites avant 1990, 29,5% avant 1970)<sup>6, 7</sup>;
- La **part de la voiture dans les déplacements**<sup>8</sup> : elle était de 62% en 2015 (52% en zone urbaine, 70% en zone périurbaine et rurale) tandis qu'elle s'élevait, sur la même période, à 80% pour les actifs transfrontaliers du Grand Genève. Néanmoins, la part de marche à pied (27%) est presque 9 fois supérieure à la moyenne nationale. Quant à la part de transports collectifs, elle a doublé entre 2007 et 2015 (de 3,5% à 7%), et devrait fortement évoluer dans les années à venir avec les projets de transports engagés sur l'agglomération.



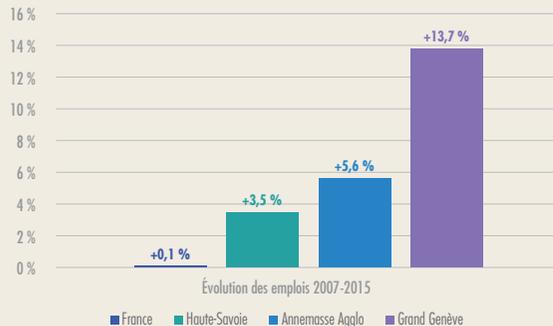
## Une situation socio-économique contrastée

Sur la période 2007-2015, qui a vu la population augmenter de 16 %, le nombre d'actifs a, quant à lui, progressé de 28,1 % et celui des frontaliers de 60,5 %. Ces chiffres illustrent le dynamisme du territoire, lié, notamment, à son caractère frontalier.

Mais l'agglomération annemassienne est également marquée par d'autres caractéristiques socio-économiques très spécifiques<sup>1</sup> :

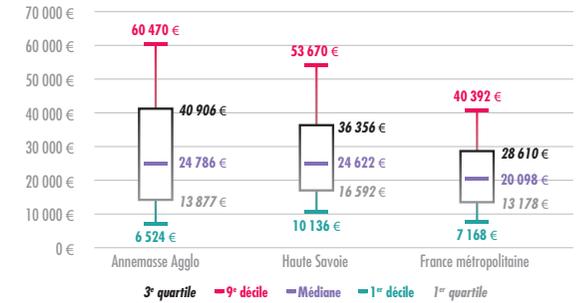
- **Un taux de pauvreté important.** En 2013, il était de 15,4 %, ce qui le rapprochait de la moyenne nationale (14,3 %), mais qui situait le territoire bien au-delà de la moyenne départementale (9,5 %) et de celle du Genevois français (11 %) ;
- **Un revenu médian élevé... pour la France.** Avec 24 786 € qui apparaît élevé comparé au côté français (20 098 € en 2013 pour le revenu médian national et 24 622 € pour le départemental), mais qui s'avère bien plus faible que celui des voisins immédiats (27 432 € pour le Genevois français, 28 803 € pour le Genevois haut-savoyard, 35 000 € pour le Grand Genève) ;

Évolution comparée de l'emploi

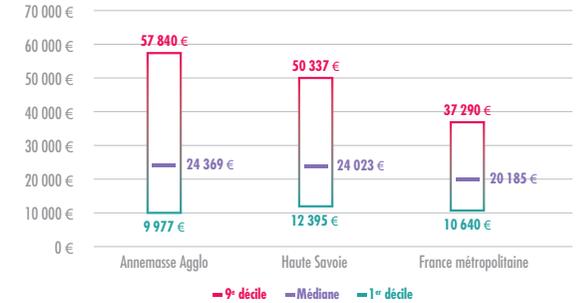


- En outre, ce revenu médian masque des écarts significatifs dans l'échelle des revenus : en 2013, 10 % des ménages fiscaux disposaient d'un revenu annuel inférieur à 6 524 € (10 136 € en Haute-Savoie et 7 168 € en France). Au sommet de l'échelle, 10 % des ménages fiscaux disposaient d'un revenu annuel supérieur à 60 470 € (53 670 € en Haute-Savoie et 40 392 € en France)<sup>2</sup> ;
- **De fortes disparités sociales qui contrastent avec l'apparente prospérité de l'agglomération annemassienne.** Le décalage entre les niveaux de vie des salariés français et des frontaliers établit un clivage social marqué. Ainsi, la ville d'Annemasse est en quatrième position des communes de plus de 20 000 habitants les plus inégalitaires de France<sup>3</sup>. Les communes du cœur d'agglomération comptent un plus grand pourcentage de leur population sous le seuil de pauvreté<sup>4</sup> ;
- **Une répartition des ménages singulière<sup>5</sup>.** En 2014, la proportion de ménages composés d'une personne de l'agglomération (39,7 %) était nettement supérieure à la moyenne départementale (33,5 %), de même que la proportion de couples avec enfant. La proportion de couples sans enfant était, quant à elle, plus basse que celle des zones comparées<sup>6</sup>. Cette typologie familiale conduit à une forte différenciation géographique du parc de logements : cœur d'agglomération tourné vers le logement locatif de petite taille, communes périurbaines et rurales vers le logement individuel familial ;

Distribution des revenus déclarés - Année 2013



Distribution des niveaux de vie - Année 2013



1 INSEE, recensement 2014.

2 INSEE - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

3 D'après une étude de mars 2017 du Centre d'observation de la société, après Neuilly-sur-Seine, Paris et Boulogne-Billancourt.

4 Gaillard présentant le taux le plus fort avec 23,8 % de sa population.

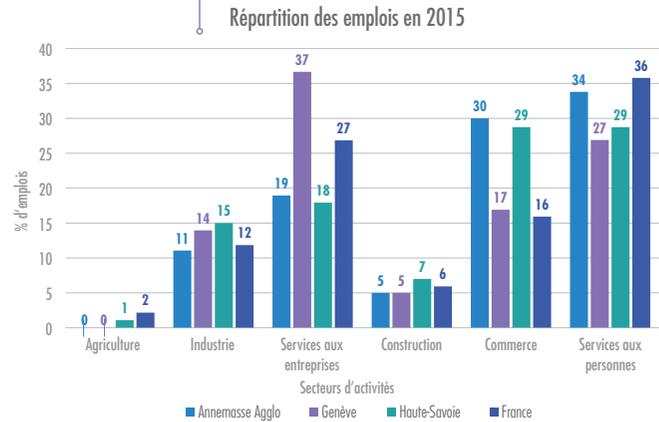
5 Définition d'un ménage : l'ensemble des occupants d'un logement sans nécessité de liens de parenté.

6 22,2 %, contre 26,1 % au niveau départemental, 26,4 % au niveau national.

- **Une structure sectorielle de l'économie moins diversifiée** (forte diminution des entreprises emblématiques de la vallée du décolletage) **et qui se développe principalement autour d'une économie de type résidentielle**<sup>7</sup>. Cela se manifeste par une prédominance du commerce et des services aux personnes ainsi que de la construction, secteur en croissance dans l'agglomération. La croissance démographique mais également la situation frontalière expliquent cette évolution : le fort pouvoir d'achat des habitants s'exprime par une consommation importante, soutenue également par les voisins suisses qui contribuent au dynamisme commercial du territoire ;

- L'agriculture demeure vivante avec 4,5 exploi-

tations en activité et des espaces agricoles exploités qui représentent près de 20% du territoire pour une surface agricole utile de plus de 1 600 ha. 3 Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) sont représentatives de la qualité agricole de l'agglomération annemassienne : Vin de Savoie, Reblochon, Abondance. Quant aux marchés, ils apparaissent particulièrement dynamiques et bien insérés dans le paysage économique local.



<sup>7</sup> L'économie dite « résidentielle » ou « présenteielle » regroupe les activités pour lesquelles la présence de consommateurs à proximité immédiate des entreprises est une condition essentielle pour leur activité. Les secteurs du commerce de détail, des services à la personne et de manière moins directe de la construction sont généralement rattachés à l'économie « résidentielle ». L'économie dite « productive » regroupe les activités pour lesquelles la présence de consommateurs à proximité immédiate des entreprises n'a que peu d'impact sur leur activité. Sont notamment rattachés à l'économie « productive » les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, des services aux entreprises et le commerce de gros.



## La mobilisation des acteurs publics pour « faire territoire »

**Les dépenses d'Annemasse Agglo et de ses communes membres sont étroitement liées à la croissance démographique et aux spécificités du territoire.** Il s'agit de répondre à la demande de services, d'infrastructures, d'activités, de logements, etc. Ainsi, sur la période de 2011 à 2015, pour l'ensemble EPCI/communes, la dépense moyenne annuelle de fonctionnement a été de 111,7 M€ (79% communes et 21% EPCI) et de 51,3 M€ en investissement (74%-26%), soit au total 163 M€ (77%-23%)<sup>1</sup>.

**Le dynamisme fiscal** (+4,6% d'augmentation des bases en moyenne par an sur la période 2011-2015), est remarquable. En 2015, **les contributions directes** s'élevaient à près de 60 M€ (EPCI + communes) et représentaient **41% des recettes de fonctionnement** (38% en 2011).

Comparativement aux autres territoires, **ce dynamisme est davantage nourri par la fiscalité des ménages que par celle des entreprises**<sup>2</sup> :

- les bases de taxe d'habitation (TH) sont supérieures de 33,5% à la moyenne des agglomérations de taille comparable (1 661,2 €/habitant contre 1 244,4 € pour la moyenne). Combiné à l'existence des fonds frontaliers genevois (voir ci-dessous), ce dynamisme des bases d'imposition permet au territoire de pratiquer des taux d'imposition peu élevés (niveau moyen d'effort fiscal des communes : 0,9 en 2015)<sup>3</sup> ;
- les bases de cotisation foncière des entreprises (CFE) sont, elles, inférieures de 11,5% à la moyenne (335,6 €/habitant contre 379,1 € pour la moyenne et 481 € pour l'agglomération d'Annecy) ; la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) ne générerait, en 2014, qu'un produit de 48 €/habitant pour l'agglomération annemassienne, alors qu'il s'établissait à 101 € pour l'agglomération d'Annecy et à 63 € pour celle de Chambéry ; quant au versement transport (VT), alors qu'il correspond au taux maximum réglementaire de 1,1%, il apporte 53 €/habitant pour Annemasse Agglo contre 95 €/habitant pour l'agglomération d'Annecy (alors que le taux n'est que de 0,9%) et 161 €/habitant pour celle de Chambéry (avec un taux maximum réglementaire de 1,75%).

Spécificité du territoire, le mécanisme de **reversement des fonds frontaliers genevois**, issu d'un accord franco-suisse de 1973, restitué aux acteurs publics du territoire une partie des impôts prélevés sur les salaires des frontaliers. Cette recette contribue à soutenir l'effort de développement au service des résidents. **En 2015, EPCI et communes ont ainsi perçu directement plus de 29 M€, soit 20,5% de leurs produits de fonctionnement.**

L'érosion du montant global de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est constatée à Annemasse Agglo comme partout en France : -4,3% en moyenne par an entre 2011 et 2015 (-5,3% pour les communes et -3,1% pour l'EPCI). Ainsi, en 2015, **la part de la DGF dans les recettes de fonctionnement du territoire était légèrement inférieure à 14%** (contre 18% en 2011).

Globalement, sur le territoire, **la situation financière du bloc communal (communes et intercommunalité) est saine.** Conjugué à une épargne brute élevée, **le ratio de capacité de désendettement était de 4,2 années en 2015 pour l'ensemble EPCI et communes** (4,9 années pour les communes et 2,3 années pour Annemasse Agglo).

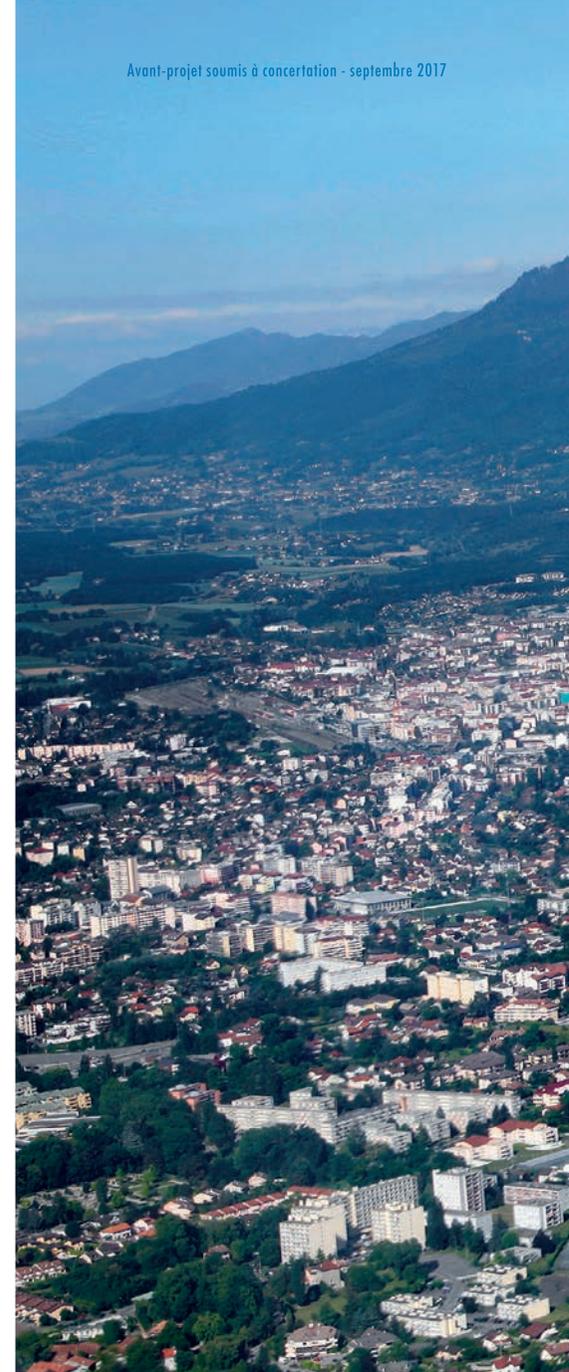
**Mais des disparités existent localement :** le pacte financier et fiscal élaboré en 2017 par Annemasse Agglo vise à soutenir le financement du développement local et la lutte contre les distorsions de situations. L'agglomération, déjà significativement intégrée (CIF de 42%), compte faire évoluer son Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) pour atteindre les 50% nécessaires à la mise en place du mécanisme de garantie<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> État des lieux du territoire, Stratorial Finances, nov. 2016.

<sup>2</sup> Source : Observatoire Villes de France 2015.

<sup>3</sup> L'effort fiscal constitue le rapport entre le produit des 4 taxes locales et le potentiel fiscal. Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale sur la commune.

<sup>4</sup> CIF = Coefficient d'Intégration Fiscale (le rapport entre les ressources des villes et celles de l'ensemble intercommunalité-villes).



## EN 1 MOT

*Territoire en mouvement, riche de son histoire et de ses atouts naturels, prospère en apparence mais également lieu de contrastes, l'agglomération annemassienne présente un visage original, influencé fortement par sa situation limitrophe d'une des régions les plus riches du monde. ➤*

# UN ENVIRONNEMENT SINGULIER

Annemasse Agglo évolue au sein d'une mosaïque institutionnelle dont chaque participant contribue à consolider le rayonnement et l'attractivité du Grand Genève. L'ambition du territoire est forte : l'agglomération annemassienne y joue un rôle majeur et développe son leadership pour asseoir son ambition. ➤



**946 000**  
habitants  
(+37 % en 25 ans)

## La métropole du grand Genève

L'agglomération franco-valdo-genevoise, nommée le Grand Genève, est un vaste territoire de 2000 km<sup>2</sup> à cheval sur les cantons suisses de Genève et de Vaud, et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie<sup>1</sup>. Composé du Canton de Genève, du District de Nyon et du Pôle Métropolitain du Genevois français, il regroupe 212 communes et compte près d'un million d'habitants. Cette agglomération transfrontalière, est la seconde de Suisse (derrière Zurich) et la seconde métropole d'Auvergne-Rhône-Alpes (derrière Lyon)<sup>2</sup>. Elle est l'une des plus attractives d'Europe. Au cœur de la métropole, Genève accueille plus d'une vingtaine d'organisations internationales et compte parmi les places financières de premier ordre. Elle se situe régulièrement en tête des classements des villes où il fait bon vivre.



**65 460**  
nouveaux logements en 10 ans  
dont 65 % en France



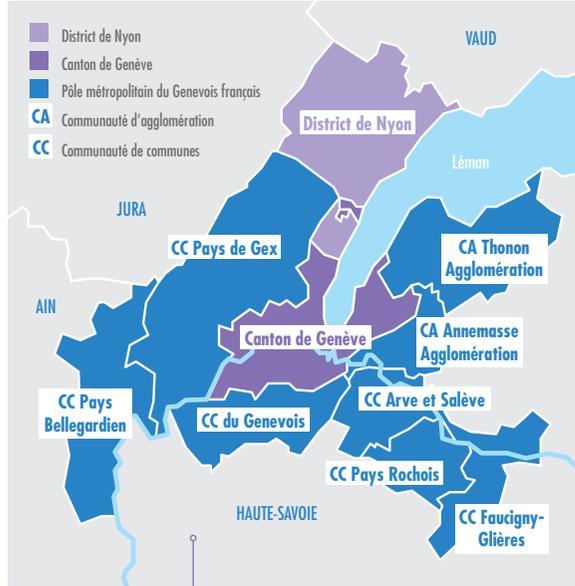
Le Grand Genève constitue donc un bassin de vie attrayant situé dans un environnement naturel exceptionnel : rien d'étonnant à ce que sa population croisse tout autant que son économie.

Prolongement du centre métropolitain du Grand Genève, l'agglomération annemassienne bénéficie des avantages de cette situation exceptionnelle mais en subit, comme toute la périphérie française, également les contraintes :

- la vitalité économique profite davantage à la partie suisse tandis que la production de logements est surtout à réaliser côté français. En effet les entreprises rencontrent des problématiques telles que le coût élevé du foncier ou la volatilité de la main-d'œuvre (attirée par les hauts salaires pratiqués à Genève) ;
- les habitants disposent d'un revenu moyen élevé mais le coût de la vie renforce les disparités sociales ;
- les nouvelles populations imposent aux acteurs publics de pourvoir aux nouveaux besoins qu'elles expriment (écoles, crèches, transports en commun...).

<sup>1</sup> Extraits de [www.grand-geneve.org](http://www.grand-geneve.org).

<sup>2</sup> Au sens géographique d'« ensemble urbain de grande importance qui exerce des fonctions de commandement, d'organisation et d'impulsion sur une région et qui permet son intégration avec le reste du monde. » - Géocoïnfluences – ENS Lyon.



451 000  
emplois  
(+23 % en 25 ans)



66 %  
des emplois  
sur le Canton  
de Genève

La maîtrise des conséquences de ce développement (augmentation du nombre de déplacements, qualité de l'air, etc.) est un défi à relever dans ce territoire attractif où se déploient de grands projets à l'échelle métropolitaine, cofinancés par les fonds genevois et suisses.

Pour écrire l'avenir de la métropole, le Grand Genève s'est donc fixé comme objectifs de :

- maîtriser de façon équilibrée le développement du territoire ;
- renforcer son caractère métropolitain ;
- multiplier les cœurs de vie et les centres régionaux ;
- favoriser l'attractivité de part et d'autre de la frontière.

550 000  
passages quotidiens  
de la frontière (2011)



+20 %  
de déplacements  
vers Genève en 10 ans

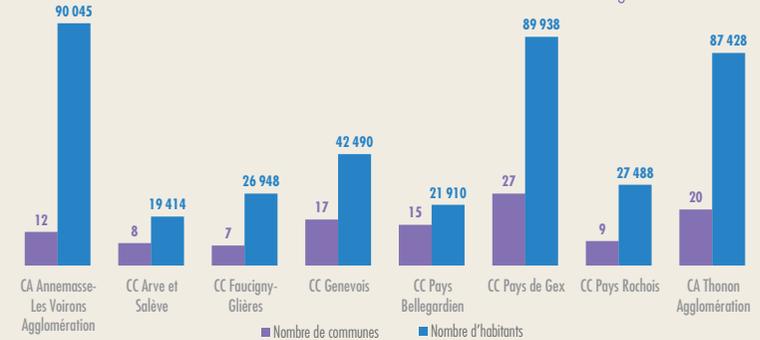
## Le pôle métropolitain du Genevois français

Le Pôle métropolitain du Genevois français constitue une aire urbaine cohérente de la partie française du Grand Genève.

Initiée en 2004 sous forme associative (Association Régionale de Coopération du Genevois français - ARC), la structure s'est transformée en syndicat mixte en 2010. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est devenu le 4<sup>e</sup> pôle métropolitain d'Auvergne-Rhône-Alpes, après ceux de Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand<sup>3</sup>.

Localisé dans l'Ain et la Haute-Savoie, le pôle métropolitain regroupe 8 EPCI (couvrant 120 communes) et compte, à ce jour, plus de 400 000 habitants et 116 000 emplois. La forte attractivité des Cantons de Genève et de Vaud y génère un rythme de croissance démographique parmi les plus importants d'Europe : + 2.1 % par an depuis 10 ans, soit 10 000 habitants supplémentaires par an.

Le Pôle Métropolitain est le lieu d'une meilleure coordination entre les acteurs publics pour élaborer et conduire des politiques efficaces : en parlant d'une seule voix aux partenaires de rang régional voire étatique, il renforce la légitimité du territoire. Le Genevois français renforce ses capacités d'impulsion, de coordination et de négociation afin de se développer de façon plus équilibrée, au sein du Grand Genève et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, notamment s'agissant de l'offre de logements, de la création d'emplois, de la mobilité, de la maîtrise de l'urbanisme, du développement économique ainsi que de la transition énergétique.



<sup>3</sup> Structure juridique qui permet une coopération renforcée entre des territoires urbains pour entreprendre des actions d'intérêt métropolitain destinées à améliorer la compétitivité et l'attractivité de leur territoire.

## EN 1 MOT

*Annemasse Agglo est au cœur de la métropolisation du Grand Genève, qui voit s'atténuer la frontière franco-suisse, et au centre du développement du pôle métropolitain. Son statut de pôle urbain majeur la conduit à porter des projets qui dépassent ses seuls besoins en réponse à la nécessité de bâtir un aménagement structurant cohérent. L'enjeu pour l'agglomération est de maîtriser son développement rapide, notamment en matière de mobilité, de logement et de consommation d'espace, tout en favorisant le bien vivre dans ce territoire remarquable. ►*

# LES ENJEUX DE L'AGGLOMÉRATION

## AUJOURD'HUI ET DEMAIN

ALLER  
VERS UNE  
AGGLOMÉRATION  
DURABLE &  
HUMAINE

+ de 90 000 habitants dans une métropole de 1 M d'habitants

**LA PRINCIPALE AGGLOMÉRATION AU CŒUR DU GENEVOIS**

5 108 logements réalisés en 5 ans

**UNE CROISSANCE RAPIDE SUBIE**  
Un travail sur le parc de logements entamé

750 nouveaux logements par an dont 300 logements sociaux

**UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ**

+ de 110 000 habitants attendus en 2024

+ 5 000 nouveaux emplois d'ici 2024

**UN CENTRE MAJEUR AU CŒUR DE LA MÉTROPOLE**

70 000 automobilistes par jour qui traversent la frontière

53% des logements énergivores (construits avant 1975)

**DE FORTES INÉGALITÉS**  
En termes d'emploi, de logement, de santé...

**QUALITÉ DE L'AIR**  
Des épisodes de pollution aux particules fines

**DES RÉPONSES AUX PROBLÉMATIQUES DE L'EMPLOI, DE SANTÉ ET DE LOGEMENT**

**UNE MEILLEURE QUALITÉ DE NOTRE ENVIRONNEMENT**

-56% d'émission de GES

-40% d'émission de particules fines

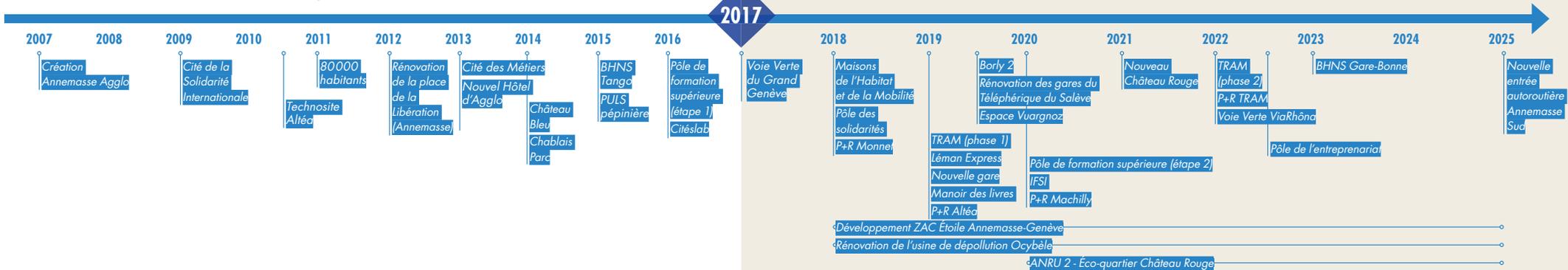
Des centres-villes et villages + accessibles et rénovés

De nouvelles écoles et crèches, de nouveaux équipements de proximité et de loisirs

**DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE**

+65% d'utilisation des transports en commun d'ici 2024

UN GRAND NOMBRE DE PROJETS réalisés et / ou en cours de mise en œuvre





# PROJET DE TERRITOIRE

## CONSTRUIRE UNE AGGLOMÉRATION ATTRACTIVE ET DURABLE, AU SEIN D'UNE GRANDE MÉTROPOLE EN DÉVELOPPEMENT

Investisseur public de premier plan, l'ensemble composé de l'agglomération annemassienne et de ses communes membres conduit de nombreux projets qui transforment le quotidien des acteurs locaux et des habitants avec l'appui de partenaires publics français et suisses.

Sous les yeux de chacun, le territoire est en mutation ; au final, les transformations urbaines visent à accroître le mieux-être des femmes et des hommes qui y vivent.

Portée par la dynamique économique de son centre, la métropole du Grand Genève connaît, depuis deux décennies, une croissance économique et démographique proche des records européens. Dans cet espace en mouvement, l'agglomération

annemassienne doit maîtriser son développement dans le cadre d'une stratégie globale qui équilibre la préservation des ressources, l'optimisation des infrastructures et des espaces, la préservation d'une qualité de vie et d'une proximité, et le renforcement de l'attractivité et du dynamisme du territoire.

Pour faire face à l'afflux de près de 15 000 à 20 000 habitants supplémentaires dans les 10 prochaines années, sans dégrader la qualité de vie actuelle ni sacrifier ses ressources, l'agglomération et ses communes s'engagent dans une trajectoire plus urbaine, plus structurée, pour construire une ville durable. ◀



# PRÉSERVER NOTRE TERRITOIRE ET SES RESSOURCES

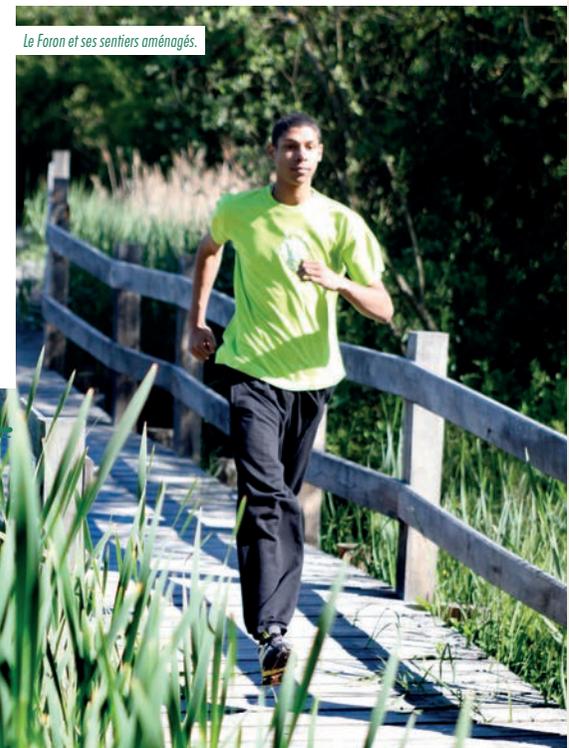
Si la croissance urbaine s'est traduite pendant plusieurs décennies par une importante consommation des ressources du territoire, un effort significatif a été fait depuis 10 ans pour s'engager dans une trajectoire plus durable.

Désormais structurée, la politique communautaire de développement durable est traduite dans les documents de cadrage de la préservation du territoire (par exemple le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)), dans l'action des services environnementaux d'Annemasse Agglo (eau, assainissement, déchets) et dans de multiples pans de l'action des communes. ➤

## **NOS ENGAGEMENTS : PRÉSERVER, DANS LA DURÉE, LES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE**

Plusieurs démarches ont été engagées pour protéger des espaces environnementaux fragiles, tel le projet de la Plaine de Loex classé Espace Naturel Sensible ou les travaux de protection du Foron conduits par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement & d'Entretien du Foron Chablais Genevois (SIFOR).

*Le Foron et ses sentiers aménagés.*



## Protéger nos espaces naturels et agricoles

L'agglomération annemassienne a été soumise à une forte pression foncière depuis plusieurs décennies. Les conséquences en sont un étalement urbain conséquent, un relatif « mitage » du territoire, la consommation d'espaces naturels et agricoles et une réduction de la biodiversité.

En dépit de cette contrainte, demeure un important patrimoine naturel et agricole de grande qualité : massifs préservés, rivières et zones humides, bois et autres espaces de biodiversité. De plus, la viabilité économique des exploitations agricoles est garantie par des labels de qualité qui permettent l'écoulement des productions à des prix corrects<sup>1</sup>.

Si, dans la dernière décennie, les efforts réalisés dans le SCoT et les Plans Locaux d'Urbanismes (PLU) ont permis de réduire considérablement la consommation d'espace par habitant, la volonté partagée est d'aller plus loin<sup>2</sup>.

L'objectif est de concevoir et déployer un développement qui privilégie la construction dans l'enveloppe urbaine et trouve un équilibre entre la croissance de la ville et la conservation des principaux espaces naturels et agricoles. Pour ces derniers, la protection ne suffit pas. L'enjeu est de garantir la pérennité des milieux, en accompagnant les entreprises agricoles et en assurant la gestion des principaux espaces de biodiversité, avec par exemple :

- L'approbation d'un projet agricole ;
- La mise en place de contrats « verts bleus » (par exemple sur le secteur « Arve et porte des Alpes ») ou de contrats « espaces Naturels Sensibles » qui visent le maintien et la restauration des corridors biologiques et la préservation de la biodiversité<sup>3</sup> ;
- L'accompagnement de l'action menée par les syndicats compétents tant sur les rivières (Le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords (SM3A), SIFOR) que sur les massifs (Syndicat Mixte du Salève), avec l'ensemble des partenaires concernés.

### NOS ENGAGEMENTS : SOUTENIR LA QUALITÉ DE NOS PRODUCTIONS AGRICOLES

L'agriculture du territoire repose sur des produits à la qualité reconnue par des labels valorisant le savoir-faire local : Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), Reblochon, Abondance, Vin de Savoie, ou encore Swissness pour le lait et certains produits maraîchers.

Plaine maraîchère de Gaillard



*Trois ans ont été nécessaires pour construire ensemble, élus et agriculteurs, un projet agricole de territoire. Ce projet a pour objectif, à travers ses 15 actions concrètes, de préserver une agriculture pérenne et de qualité sur notre territoire. Maintenir cette activité, aux portes de la ville, ne sera pas facile mais nous sommes accompagnés des différents acteurs locaux, et d'agriculteurs motivés. Pour la mener à bien, nous avons misé sur un accompagnement fort des exploitants du territoire (transmission, installation, formation...).*»

**Jean-Luc Soulat,**  
Maire de Lucinges et vice-président  
développement durable

<sup>1</sup> À condition évidemment que les conditions d'exploitation ne soient pas trop contraintes, par exemple par le morcellement des parcelles...

<sup>2</sup> 188 m<sup>2</sup>/nouvel habitant sur la période 2000 à 2005 à 103 m<sup>2</sup>/nouvel habitant sur la période 2005-2011, soit une diminution de 45 %.

<sup>3</sup> Avec la Région et le Grand Genève pour les premiers, et le Département pour les seconds.



*Nous sommes tellement habitués à voir l'eau couler quand on tourne le robinet que l'on oublie tout le travail mené et les investissements successifs qui ont été nécessaires pour assurer une excellente qualité de l'eau sur notre Agglo. Mais les enjeux de préservation environnementale concernent également des domaines variés comme la préservation des rivières, et la limitation des rejets dans le cadre naturel ou encore la gestion des eaux pluviales, avec la nécessaire « dé-imperméabilisation » des sols pour réduire le débordement des rivières.»*

**Jacques Bouvard,**  
Maire de Machilly et vice-président  
eau et assainissement

## Protéger nos ressources

Le développement consomme des ressources (eau, énergie) et engendre des rejets (eaux usées, pollution atmosphérique, déchets). Pour l'inscrire dans la durée, une politique communautaire volontariste est énoncée autour de 3 thématiques principales, qui concernent des compétences d'agglomération.

### L'eau & l'assainissement

L'excellente qualité de l'eau distribuée sur l'agglomération trouve sa source dans les investissements réalisés depuis longtemps, dans l'organisation du service public et dans les choix techniques, dont certains sont exemplaires (usine de microfiltration d'Étrembières ou démarches constantes de préservation des sources).

Pour les prochaines années, les enjeux se concentrent sur :

- la qualité des rejets, avec un niveau d'exigence réglementaire de plus en plus élevé ;
- la nécessité d'accompagner la croissance de la population sans peser trop lourdement sur la ressource.

D'ores et déjà, des actions ont été initiées :

- suppression des réseaux unitaires et développement des contrôles pour l'assainissement non collectif ;
- intensification des recherches de fuites sur le réseau ;
- actions incitatives pour réduire la consommation individuelle...

Projection nouvelle station Ocybèle après travaux.



### NOS PROJETS : RENFORCER ENCORE L'EXEMPLARITÉ DE LA STATION D'ÉPURATION OCYBELE

**La rénovation de l'équipement permettra de répondre aux nouvelles législations dans le traitement de l'azote et des boues. Elle pourrait même aller au-delà de la législation en intégrant un traitement des micro-polluants (notamment résidus médicamenteux) dans le cadre d'une coopération transfrontalière.**

**Date : à partir de 2018.**

## Les déchets

Avec son partenaire historique, le Syndicat Intercommunal de gestion des déchets du Faucigny Genevois (SIDEFAGE), Annemasse Agglo a fait évoluer l'exercice de cette compétence, notamment avec la mise en place de la collecte sélective en porte à porte sur le centre urbain, la réalisation points de collecte enterrés et la rénovation de la déchetterie de Saint-Cergues. La rénovation de celle de Bonne est prévue prochainement, ainsi que la mise aux normes des 2 autres déchetteries.



Été 2014 : une communication décalée et pleine d'humour est lancée pour sensibiliser les habitants au tri.



## NOS ENGAGEMENTS : AUGMENTER DE 40 % LA QUANTITÉ DE DÉCHETS TRIÉS D'ICI 2020

L'objectif que s'est fixé l'agglomération est d'atteindre un volume de tri de 80 kg de matière recyclable par habitant d'ici 2020 (verre compris) contre 56 aujourd'hui.

Le dispositif qui doit permettre d'atteindre cet objectif intègre une équipe d'ambassadeurs du tri, des actions de communication et des mesures incitatives (par exemple distribution de composteurs), nécessaires pour développer les bonnes pratiques.

## La qualité de l'air

Particules fines et oxydes d'azote nuisent à la qualité de l'air du territoire. Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) d'Annemasse Agglo comporte 14 actions telles que :

- Les chantiers Air Climat, pour réduire les pollutions des chantiers de travaux ;
- La réorganisation de la circulation sur les centres des villes, notamment des poids lourds.

Visuel du dispositif de la prime chauffage bois pour la qualité de l'air.



## NOS ENGAGEMENTS : RÉDUIRE DE 40 % D'ICI 2020 LA POLLUTION AUX PARTICULES FINES

La Prime Chauffage Bois a été créée en 2016, notamment, pour encourager les particuliers à moderniser leur appareil de chauffage au bois.



## Contribuer à l'effort national en faveur du climat

Au-delà de ses obligations réglementaires, le territoire agit pour réduire, à son échelle, l'émission des gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique.

Certaines communes ont innové dans ce domaine : Annemasse qui a mis en place des Contrats de Performance Énergétiques sur des bâtiments publics ou encore Gaillard, qui a construit une nouvelle mairie Haute Qualité Environnementale (HQE).

Depuis 2016, une stratégie globale définie dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) fédère les énergies autour de 35 engagements. Elle donne de la visibilité aux très nombreuses actions menées, notamment, par les communes : rénovation de bâtiments, acquisition de véhicules électriques, etc.

## NOS PROJETS : DÉVELOPPER LES CHAUFFERIES BOIS

À la suite de la ville d'Annemasse, pionnière, qui a édifié, en 2013, une chaufferie biomasse « Bois Énergies Annemasse » pour desservir le cœur urbain, deux villes retiennent ce type de chaufferie pour des bâtiments communaux : Saint-Cergues (déjà en service) et Lucinges (en projet).

Par ailleurs, un réseau de chaleur à énergie renouvelable est envisagé pour alimenter les bâtiments de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Étoile Annemasse-Genève (Ambilly, Annemasse, Ville-la-Grand).

Parmi Les mesures phares du Plan on peut citer :

- La définition d'une stratégie globale de rénovation énergétique du patrimoine d'Annemasse Agglo ;
- La réalisation d'un Schéma Directeur « Approvisionnement en énergie du territoire et développement des énergies renouvelables » ;
- La conclusion avec l'État d'une convention « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » pour accompagner financièrement les communes dans les actions de rénovation énergétique.

En 2017, lancement du dispositif d'accompagnement aux copropriétés « Chaud dedans » faisant partie de la plateforme REGENERO

**Chaud dedans !**  
VERS DES LOGEMENTS VALORISÉS ET MIEUX ISOLÉS  
+ CONFORTABLES  
+ ÉCONOMES

**COPROPRIÉTAIRES, ANNEMASSE AGGLO VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS TRAVAUX**

Annemasse Agglo s'engage pour soutenir les rénovations énergétiques des logements en proposant aux copropriétaires un accompagnement technique gratuit et financier pour des travaux d'isolation. **Infos sur [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr).**

➔ Votre contact : [chambery@urbanis.fr](mailto:chambery@urbanis.fr)  
04 79 33 21 26

Le dispositif "Chaud dedans" est une action du Programme Local de Habitat et du Plan Climat Air Énergie Territorial d'Annemasse Agglo.  
Annemasse Agglo | L'URBANIS | Le Service de l'Énergie | Le Service de l'Urbanisme  
Le dispositif REGENERO est financé par le Programme Local de Habitat et du Plan Climat Air Énergie Territorial d'Annemasse Agglo.

**Annemasse Agglo**  
Annemasse • Ville-la-Grand • Lucinges

## NOS ENGAGEMENTS : ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS DANS LEURS EFFORTS POUR RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE SUR LEURS LOGEMENTS

**REGENERO est la plateforme de rénovation énergétique des logements privés initiée par Annemasse Agglo, en partenariat avec d'autres collectivités du Genevois français.**

À son actif :

- un portail numérique d'information et d'orientation des propriétaires ;
- un accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation énergétique ;
- un volet professionnel pour favoriser la montée en compétences sur le territoire.

En complément, une offre dédiée à la rénovation des copropriétés, « Chaud dedans », propose un accompagnement clefs en main pour les copropriétaires et des aides financières pour les audits et les rénovations.

**POUR ALLER + LOIN**  
Pour lire le Plan Climat Air Énergie du Territoire, se rendre sur le site : [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)

## Agir au quotidien pour améliorer l'environnement

Protéger l'environnement repose également sur une multitude d'actions, plus modestes, mises en œuvre au quotidien, qui tissent une trame de qualité.

### Espaces verts de proximité et nature en ville

Depuis une décennie, le territoire fait des efforts importants pour réinventer des parcs urbains et des espaces de proximité mêlant nature, loisirs et espaces de détente à destination des habitants et de leurs enfants.

### NOS ENGAGEMENTS : PROPOSER AUX HABITANTS DES ZONES URBAINES D'ACCÉDER À DES JARDINS PARTAGÉS

En complément de ceux qui existent déjà, de nouveaux projets de jardins partagés verront le jour notamment sur Ambilly, Gaillard et Annemasse.



Jardin partagé sur la commune de Gaillard

### NOS ENGAGEMENTS : DOTER L'AGGLOMÉRATION D'UN TISSU DE PARCS PUBLICS DE QUALITÉ ET D'UN MAILLAGE SERRÉ DE LIAISONS PIÉTONNES

- La ville d'Annemasse s'est donné l'objectif de proposer un espace de respiration à moins de 5 minutes de chaque logement ;
- Ambilly s'investit dans la réfection des parcs Jean Beauquis et Clos Babuty ;
- Le parc du Haut-Monthoux a contribué à l'obtention de la 2<sup>e</sup> Fleur par Vétraz-Monthoux, qui récompense le travail de la commune sur l'embellissement, la création d'espaces publics et l'emploi de techniques respectueuses de l'environnement... ;
- Gaillard et Ville-la-Grand misent sur une meilleure intégration des rivières dans la ville (liaisons pédestres vers l'Arve, sentier du Foron et aménagements connexes).

### Propreté publique

Au-delà des efforts des communes, des actions de sensibilisation sont menées auprès des habitants. L'objectif poursuivi est l'implication du plus grand nombre, dès le plus jeune âge, pour contribuer à former des éco-citoyens.

### NOS RÉALISATIONS : LE MOULIN DE CARRA

La commune de Ville-La-Grand a rénové en 2017 le Moulin de Carra devenu lieu de partage et d'éducation au développement durable et à l'éco-citoyenneté.



Le moulin de Carra, rénové en 2017 par la commune de Ville-la-Grand

### Des actions raisonnées au quotidien

Les services municipaux mettent en œuvre cette volonté comme en témoignent les exemples suivants :

- Fauchage raisonné sur les communes des Voirons ex CCV, gestion différenciée des espaces verts à Ville-la-Grand ;
- Espaces verts entretenus par des moutons à Saint-Cergues ;
- Ruches communales dans les parcs à Annemasse et Vétraz-Monthoux ;
- Mini-réserves de biodiversité avec les mares pédagogiques de Cranves-Sales ou sur le site d'Altéa à Juvigny ;
- Intégration des produits bio et/ou locaux de saison dans les menus des cantines (par exemple Bonne, Étrembières ou Ville-la-Grand).

# AGIR COMME PÔLE MAJEUR DU GRAND GENÈVE ET CONSTRUIRE

## LA « VILLE DURABLE »

L'agglomération annemassienne a gagné 25 000 habitants en deux décennies et a changé de statut. Les bourgs et les villages d'alors sont devenus plus urbains. Si les différentes communes préservent leur identité, l'ensemble du territoire est marqué par la dynamique métropolitaine et ses problématiques relatives aux mobilités, au logement, à l'économie.

La politique communautaire s'efforce de trouver la voie d'une harmonie pour :

- Permettre à l'agglomération d'assumer son statut de pôle urbain majeur dans un Grand Genève en construction en accueillant, dans de bonnes conditions, des populations nouvelles ;
- Organiser un développement urbain qualitatif et durable, par des projets qui soutiennent les fonctions structurantes et contribuent à la qualité du territoire. ►



*Notre objectif est de trouver le bon équilibre entre l'accueil de population nouvelle et la préservation de la qualité de vie de ceux qui y habitent déjà. Dans le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) en vigueur, il y avait la volonté affichée d'une croissance soutenue, pour assumer notre rôle de pôle urbain majeur dans la dynamique du Grand Genève. Nous continuons à penser que nous devons assumer cette croissance urbaine, importante pour conserver une offre de logement à proximité des lieux d'emploi annemassiens et genevois. Ne pas le faire aurait des conséquences environnementales (en augmentant les déplacements vers les zones périphériques de Haute-Savoie), sociales (en augmentant la tension sur les logements) et économiques pour nos entreprises. Et cela nous demande d'aller plus loin dans l'analyse de notre structuration urbaine, en travaillant une densité intelligente favorisant le « vivre-ensemble », en liant notre urbanisation aux nouvelles pratiques de mobilité ou encore en planifiant le développement urbain. C'est le premier enjeu de notre nouveau SCoT.»*

**Denis Maire,**  
Maire de Juvigny et vice-président à l'aménagement du territoire

**NOS PROJETS :  
RÉALISER L'OPÉRATION  
ÉTOILE ANNEMASSE-  
GENÈVE, SITE MAJEUR  
D'EXPÉRIMENTATION  
ET D'INNOVATION DE  
LA VILLE DURABLE**

**Un nouvel écoquartier se crée au cœur de la Ville pour proposer 1 200 logements, (dont un tiers de logements sociaux et un tiers de logements abordables), de l'activité (1 000 emplois) et un pôle d'enseignement supérieur de 15 000 m<sup>2</sup>, à proximité de la Gare.**

**Ce programme mené en partenariat avec l'aménageur Bouygues UrbanEra verra se développer des projets innovants en matière de construction durable ou de nouveaux produits d'habitat adaptés aux besoins du territoire.**



Le quartier de la nouvelle gare, cœur du futur éco-quartier de l'Étoile Annemasse-Genève

**Bâtir une agglomération  
proche et qualitative**

Développer la Ville Durable, c'est avant tout penser les centralités urbaines qui en sont le cœur. Cet enjeu est particulièrement majeur sur le bassin annemassien dont le développement, très rapide, a vu s'étaler villes et villages au détriment des lieux de centralité et des espaces de sociabilité.

Pour combiner densité urbaine et espaces de vie et d'animation favorables aux échanges et à la convivialité, l'agglomération choisit :

- D'élaborer des projets urbains et des programmes immobiliers qualitatifs. On peut citer par exemple l'écoquartier de Château-Rouge sur Annemasse, les projets comme « La Savoie » sur Juvigny ou le nouveau quartier de la Gare sur Machilly ;
- De concevoir une « ville de la proximité » riche en mobilités douces et en transports urbains, en services de proximité facilement accessibles et proches des centres (jeux pour enfants, crèches, écoles, commerces, médecins, sécurité, équipements sportifs et culturels...) ainsi que des animations. À titre d'exemple, le quartier des arts de Ville-la-Grand vise à regrouper artisans d'arts et espaces de convivialité (cafés, restaurants) au cœur de la commune.

Ces partis soutiennent au quotidien le vivre ensemble et contribuent à limiter l'insécurité inhérente aux métropoles en mouvement (cf. ci-après).

**POUR ALLER + LOIN**

Le Schéma de Cohérence Territoriale : un outil politique pour piloter le développement urbain : la révision du SCoT a été engagée et devrait être finalisée pour 2019.  
[www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)



Le nouveau quartier Chablais Parc à Annemasse, exemple réussi de rénovation urbaine

**NOS ENGAGEMENTS : CRÉER  
DES CENTRES DE VILLE  
ET DE VILLAGE QUALITATIFS :  
COMMERCE DE PROXIMITÉ,  
ESPACES DE CONVIVIALITÉ,  
STATIONNEMENT RAISONNÉ,  
PÔLES DE SERVICES**

**De nombreux projets de qualité ont été réalisés dans les villages : par exemple dans les centres de Vétraz-Monthoux, Lucinges, Pas-de-l'échelle / Etrembières et dernièrement celui de Cranves-Sales.**

**En milieu urbain, la réalisation de la nouvelle centralité de Chablais Parc sur Annemasse (commerces, cafés, restaurants + cinéma à venir...) modernise le centre-urbain et transforme son image.**



*Notre agglomération est ouverte, multiculturelle, attractive. C'est sa force. Notre responsabilité c'est d'abord de créer un cadre de vie agréable, adapté aux évolutions rapides et qui permet aux habitants de se retrouver ensemble dans des lieux faits pour eux : qualité des quartiers rénovés, commerces de proximité, espaces de rencontres, animations populaires participent à cette action continue. Notre responsabilité est de construire la « ville de la proximité », celle qui facilite le vivre ensemble, la qualité de vie, en privilégiant la tranquillité et l'éducation.»*

**Christian Dupessey,  
Maire d'Annemasse et président  
d'Annemasse Agglo**



*Sur le territoire de l'agglomération, la voie verte d'une longueur de 12 km reliera la frontière suisse au plateau de Loëx à Bonne. Elle se poursuit ensuite côté Suisse vers le centre de Genève, et côté France vers Chamonix via la véloroute touristique Léman/Mont-Blanc. Les travaux sont en cours et un premier itinéraire continu sera mis en service dès 2017.»*

**Alain Letessier**  
Maire adjoint à Ville-La-Grand et conseiller communautaire délégué aux transports urbains et modes doux

## **En développant les mobilités, nous connecter au cœur de Genève et aux autres pôles urbains**

En 12 ans, l'offre de transports urbains du territoire a augmenté de 150%. Emblématique de cet effort remarquable, le Bus à Haut Niveau de Services, TANGO, contribué à multiplier par 3 la clientèle transportée.

L'agglomération ne se repose pas sur ses acquis : si, à ce jour, un palier d'offres a été atteint, l'effort se poursuit dans trois directions :

- Les grandes infrastructures de transport pour mieux se connecter au centre de Genève, à l'aéroport international de Cointrin et faire de la Gare d'Annemasse le cœur de l'étoile ferroviaire de la Haute-Savoie du nord ;
- L'amélioration de la desserte du territoire, notamment en direction des villages périphériques avec 4 projets de Parking Relais (P+R) pour 750 places de parking et un projet de Bus à Haut Niveau de Service en direction de Vétraz-Monthoux, Cranves-Sales et Bonne ;
- Le développement des mobilités alternatives et notamment le vélo (projet d'une deuxième voie verte d'Étrembières/Gaillard à Machilly, développement du schéma cyclable, vélo station...).

### **POUR ALLER + LOIN**

Le Plan de Déplacements Urbains, voté en 2014 pour la période 2014-2024 avec 54 actions visant à stabiliser les déplacements automobiles, conforter la marche à pied, quadrupler les déplacements en transports collectifs et tripler l'usage du vélo.  
[www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)

## **NOS PROJETS : ACCUEILLIR LE LÉMAN EXPRESS AVEC DE NOUVELLES GARES**

**Ce transport rapide ferré va révolutionner la mobilité de tout le Nord de la Haute-Savoie ; la Gare d'Annemasse en sera le barycentre. Pour accompagner sa mise en service, le pôle d'échange va être totalement refondu, avec un nouveau pôle de service à la population innovant, la « Maison de la Mobilité ». Il passe également par Machilly qui va voir sa gare transformée : nouvelle place publique et nouveau quartier en cœur de bourg, parking P+R et vélo sécurisé...**

Projection de la future passerelle Voie Verte sur la Menoge. Commune de Bonne.



### NOS ENGAGEMENTS POUR LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

- D'ici 2022 : 80% des habitants de l'agglomération accéderont au centre-ville d'Annemasse et aux gares en moins de 20 min en transports publics ;
- D'ici 2020 : créer 80 km de liaison cyclable par habitant et 1 000 places de parking-relais.



Perspective de l'avenue de Genève, arrêt Croix d'Ambilly

### NOS PROJETS : LE PROLONGEMENT DU TRAMWAY JUSQU'À L'ENTRÉE DU PERRIER

Le tram Annemasse-Genève permettra, effectivement, de relier les centres des deux villes en moins de 25 min. Côté français, il desservira 7 stations sur Annemasse, Ambilly et Gaillard. Opérationnel à la fin de l'année 2019, ce projet symbolise la réussite de la coopération à l'échelle transfrontalière, tant en matière de financement que de fonctionnement.

### NOS ENGAGEMENTS : AMÉLIORER L'ACCÈS ROUTIER À L'AGGLOMÉRATION

Plusieurs projets routiers visent à désengorger la circulation, en particulier sur l'entrée sud où une refonte complète du nœud d'Étrembières et de la voie des quais d'Arve doit faciliter les échanges avec les territoires environnants, mais également avec la mise en place d'une liaison autoroutière entre l'A40 et les chasseurs, ou la rénovation du Pont-Neuf.



Exemple de logements sur la commune de Vétraz-Monthoux



*L'accès au logement est une problématique majeure au sein de notre agglomération, et une source importante d'inégalités sociales. Aussi, tant en location qu'en accession, il est important d'offrir une lisibilité et un accompagnement aux habitants sur l'accès au logement. Les services qui seront proposés par la Maison de l'Habitat permettront de trouver dans un même lieu toutes les informations utiles. Ils permettront de communiquer, d'informer et d'accompagner les habitants sur toutes les prestations proposées par les communes et l'Agglo dans le cadre législatif.»*

**Jean-Paul Bosland**  
**Maire de Gaillard**  
**et vice-président à l'habitat**

## **Construire des logements répondant aux besoins des habitants**

Hormis pour les plus favorisés, l'accès au logement est l'un des principaux obstacles rencontrés par les habitants. Les ménages sont souvent contraints de s'éloigner de l'agglomération pour se loger dans des secteurs plus ruraux et moins coûteux, contribuant, ainsi, à accroître le trafic routier et ses conséquences (dépenses énergétiques, pollution, etc.).

En matière de politique de l'habitat, la politique communautaire vise à :

- soutenir la construction de logements de qualité, avec des typologies et des formes urbaines adaptées aux besoins des habitants, en intervenant, si besoin, dans la régulation du marché;
- développer une offre de logements aidés, logements sociaux ou accession aidée pour les classes moyennes.

L'intercommunalité a mis en place des moyens pour orienter le développement de l'offre neuve dans le sens souhaité : outils fonciers et outils de connaissance et de négociation avec les opérateurs privés.

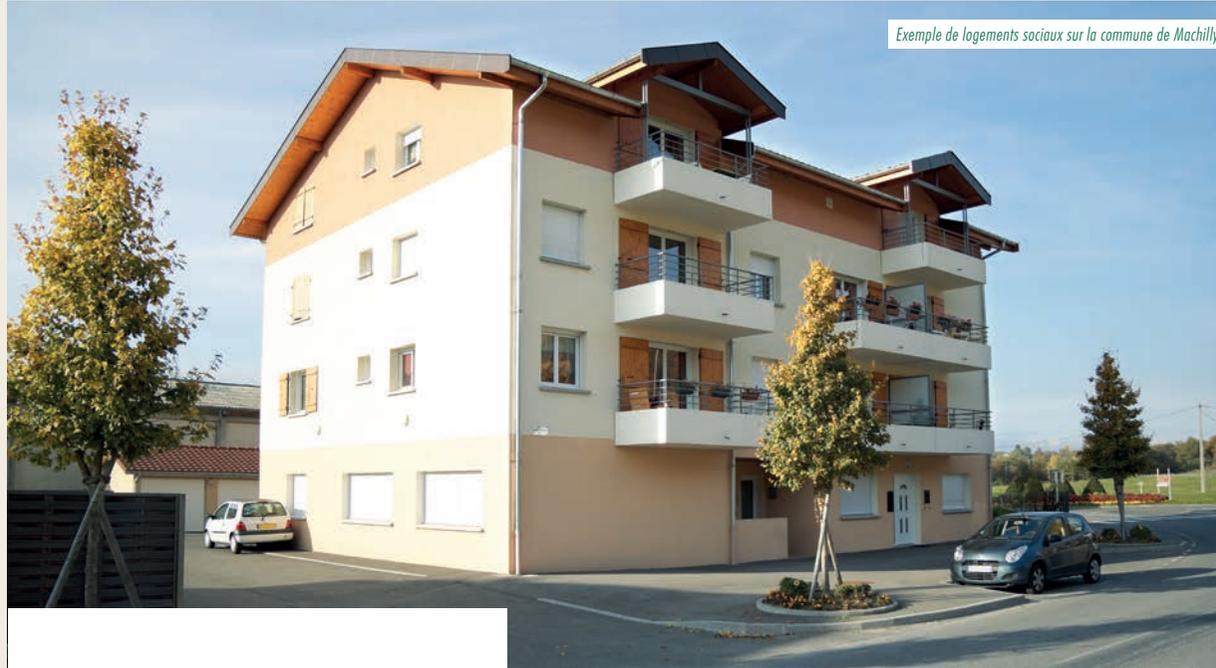
On constate un effort généralisé des communes du territoire depuis plus de deux décennies, avec l'appui de l'Agglo<sup>1</sup>. À titre d'exemple, la commune de Vétraz-Monthoux a ainsi doublé en 5 ans son parc de logements sociaux<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Avec des financements importants de l'Agglo et des communes. C'est notamment dans ce cadre qu'Annemasse Agglo a une délégation des aides à la pierre de la part de l'État.

<sup>2</sup> De 2010 à 2016, en passant d'un parc de 280 logements sociaux à 471.

**NOS ENGAGEMENTS :  
FAVORISER L'INSTALLATION  
DES CLASSES MOYENNES**

Plusieurs actions visent à stabiliser les classes moyennes : proposer de la location à loyer intermédiaire, accompagner l'accès à prix maîtrisé : par exemple, l'aménagement de l'écoquartier Étoile Annemasse-Genève 500 logements vendus à prix décotés de 15 à 35 % par rapport au marché.



Exemple de logements sociaux sur la commune de Machilly

**NOS ENGAGEMENTS : CRÉER  
PLUS DE 300 LOGEMENTS  
SOCIAUX PAR AN**

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) s'engage sur la production de 715 logements neufs par an, dont 42% de logements locatifs sociaux. L'atteinte de cet objectif doit permettre de répondre à la forte demande en logements qui caractérise le territoire, tout en garantissant un développement soutenable des communes sur le long terme.

Parmi ces logements, certains seront affectés au relogement du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (PNRU).

**POUR ALLER + LOIN**

Le Plan Local de l'Habitat : Approuvé en 2012, il donne le cadre de la politique Habitat d'Annemasse Agglo et la déclinaison en 19 actions opérationnelles.  
[www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)

# RENFORCER LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ DE L'AGGLOMÉRATION



*Notre territoire a toujours été attractif, par sa situation transfrontalière. Loin de cette image de « cité dortoir » ou de « banlieue triste » qui lui a collé à la peau dans le passé, nos communes, notre agglomération et l'ensemble des acteurs accompagnent pleinement la profonde mutation à l'œuvre, précipitée par la réalisation des grandes infrastructures de transport. En passant du subi au maîtrisé, en offrant à nos habitants des services et des équipements de qualité, notre attractivité n'est plus le seul fruit de la proximité avec Genève. Notre attractivité découle désormais du rôle majeur que nous jouons au sein du Grand Genève, au sein du pôle métropolitain du Genevois français et de la complémentarité que nous saurons trouver avec nos partenaires, pour que ce territoire soit un territoire d'opportunités, de loisirs et de découverte, lui aussi.»*

**Gabriel Doublet**  
Maire de Saint-Cergues et 1<sup>er</sup> vice-président

Le développement du Grand Genève tend à localiser les emplois sur la Suisse et les logements sur la périphérie française : l'agglomération annemassienne s'engage pour que la dynamique économique lui profite pleinement, en améliorant son attractivité et son rayonnement et en soutenant ses activités économiques et touristiques.

Un enjeu particulier existe sur le plan de l'image du territoire : autrefois dévalorisée, elle évolue plus positivement désormais, mais il faut soutenir cette mutation :

- en l'accompagnant par des actions permettant de mieux faire connaître ce qui se fait déjà, en s'appuyant sur les forces et les partenaires du territoire ;
- en présentant les perspectives d'évolution et d'innovation pour attirer talents et investisseurs. ►

## Tirer le meilleur profit du dynamisme économique métropolitain

L'appartenance au Grand Genève est un atout majeur pour la vitalité économique du territoire, mais cette proximité est aussi source de difficultés pour les entreprises : concurrence sur l'emploi, rareté et prix du foncier, etc. Si le secteur industriel est en retrait, le développement d'une économie résidentielle (commerces, services à la population), est important, signe d'interdépendance de plus en plus forte avec Genève.

La stratégie de développement économique de l'agglomération s'appuie sur 3 axes pour renforcer l'attractivité du territoire en diversifiant les emplois :

- S'appuyer sur la « Ville Durable » pour renforcer le tissu économique local :
  - L'écoconstruction : il s'agit de saisir les opportunités que constituent le développement des logements et des éco-quartiers, ainsi que la rénovation énergétique des logements, pour développer entreprises et emplois sur cette filière,
  - Les mobilités nouvelles : elles s'accompagnent de nouveaux services potentiellement créateurs d'emplois, y compris dans le domaine de l'économie solidaire,



Le projet Nausicaa situé sur le Technosite Altéa sur Juvigny

- La solidarité internationale : le rayonnement de la Genève internationale est une opportunité à saisir pour démarquer et dynamiser le territoire;
- Orienter le développement de l'économie résidentielle vers les loisirs et le shopping « plaisir », pour appuyer ce secteur générateur d'emplois et contribuer à l'attractivité du territoire;
- Soutenir les activités productives en préservant les secteurs industriels et en améliorant leur environnement (qualité des zones, offre de services dédiée, lien entreprises-formation...). Le quartier d'affaire Étoile Annemasse-Genève sur Ambilly, Annemasse et Ville-la-Grand ou encore le Technosite Altéa sur Juvigny sont de nouvelles offres de foncier de qualité pour les activités productives et les services aux entreprises.

### NOS PROJETS : CRÉER UN CLUSTER DES SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

**La Cité de la Solidarité Internationale (CSI) se constitue en cluster transfrontalier de la solidarité internationale. Elle appuie le développement des acteurs en leur permettant de créer de la valeur ajoutée sur le territoire : nouveaux emplois, événements rayonnants, parcours professionnels (Salon des métiers de l'Humanitaire, offres de formations...). Par son positionnement original, la CSI contribue à renforcer l'image du territoire, placé au cœur de la « Genève internationale ».**

### NOS ENGAGEMENTS : PROPOSER UNE OFFRE GLOBALE « VILLE DURABLE » POUR CONSTRUIRE LOCAL ET DURABLE

**L'accompagnement des entreprises vers plus de qualité dans ce domaine s'appuie sur :**

- **La mise en place d'un « Campus des Métiers et Qualifications » transfrontalier centré sur la construction durable innovante;**
- **La pépinière PULS, dédiée aux entreprises de la Ville Durable, sur Annemasse;**
- **Une offre foncière sur la zone « Borly II » dédiée essentiellement à l'écoconstruction, pour les petites entreprises, sur Cranves-Sales;**
- **Le projet Vuarnoz, qui va accueillir des entreprises d'insertion travaillant sur l'écoconstruction et l'environnement, et sera aussi un espace de formation et de démonstration.**



*La dynamique économique fait de notre territoire un important secteur créateur d'emploi pour la Haute-Savoie. Si les services à la population soutiennent la croissance, notre politique économique porte également ses fruits, avec un Technosite Altéa attractif et une pépinière d'entreprises PULS dont les résultats sont remarquables : en un an et demi d'existence, ce sont 8 entreprises à haute valeur ajoutée qui ont été créées.»*

**Bernard Boccard**  
Maire de Cranves-Sales  
et vice-président à l'économie

La CSI organise tous les 2 ans le salon des métiers de l'humanitaire, événement devenu incontournable dans le domaine de la solidarité internationale.

**25 26 NOV 2016** Entrée gratuite

**Salon des Métiers de l'Humanitaire du Grand Genève et Side-events**

Présence exceptionnelle de Plantu !

www.cite-solidarite.fr Prenez votre avenir en main !



*Maintenir et développer l'attractivité du cœur de l'Agglo est un enjeu pour tous car ce centre urbain porte l'image de tout le territoire. La rénovation récente de la place du marché, l'arrivée prochaine du tramway ou l'ouverture imminente d'un nouveau complexe cinématographique à Chablais-Parc dans le quartier de la Gare, sont des signaux très positifs. Mais nous travaillons à la suite, avec des projets comme la piétonnisation, un nouveau parc vert place Clémenceau ou une Halle commerciale qui vont encore renforcer l'attractivité de notre centre d'agglomération.»*

**Christian Aebischer**  
Maire-adjoint d'Annemasse  
et conseiller communautaire  
délégué commerce  
et développement numérique



Gare d'arrivée du téléphérique du Salève

## **Soutenir le rayonnement de l'agglomération**

Historiquement, l'agglomération annemassienne rayonne sur les territoires environnants grâce à ses équipements, son offre d'animation culturelle et ses commerces. Cependant, ces deux dernières décennies les services se sont développés surtout dans des zones périphériques (cinéma, hôpital commerces, etc.). Dans le même temps, des actions ont permis de renforcer le centre urbain. Sur le plan touristique, l'activité reste limitée hormis le téléphérique du Salève. Le parc hôtelier est principalement utilisé par une clientèle de passage. Toutefois, l'évolution de l'Office du Tourisme a permis de dynamiser ce secteur, bien que le Genevois Haut Savoyard reste, pour le moment, insuffisamment identifié comme destination touristique.

### **NOS PROJETS : RÉHABILITER LE TÉLÉPHÉRIQUE DU SALÈVE POUR RENFORCER SON INTÉRÊT TOURISTIQUE**

**La rénovation des gares de départ et d'arrivée s'accompagnera d'un regain d'attractivité pour cet équipement majeur, bientôt doté, en gare d'arrivée, d'un restaurant de qualité et d'activités pour tous.**



### **La valorisation touristique**

Elle se renforce avec la fusion engagée avec l'Office du Tourisme de Saint-Julien-en-Genevois qui mutualisera les moyens et les offres :

- en matière de Tourisme d'affaire « congrès et séminaires » avec le Centre de Conventions d'Archamps, les hôtels du territoire, et le nouveau Pôle Hôtelier de la gare d'Annemasse... ;
- dans le secteur Tourisme Loisirs / plaisirs, structuré autour de la montagne et du sport nature :
  - en mettant en avant l'offre de loisirs sportive et de plein air avec par exemple : les massifs du Salève et des Voirons, les sentiers du Foron et le lac de Machilly les voies vertes ou le Bois de Rosses,
  - en intégrant les domaines du bien-être, de la gastronomie (avec notamment le restaurant étoilé du « Refuge des gourmets » sur Machilly) et le casino.

### **Un axe fort « loisirs et commerces »**

Une démarche de promotion « shopping plaisir » a été engagée pour renforcer l'attractivité commerciale :

- une politique de soutien des centralités commerciales, maîtrisant le développement périphérique et dynamisant les centres, a été élaborée ;
- l'agglomération et ses communes membres ont développé l'aménagement d'espaces urbains attractifs dans les centres, et notamment le cœur d'agglomération...



*Le quartier Chablais Parc, nouveau lieu de shopping et de sortie au cœur de l'agglomération.*



# PROJET DE TERRITOIRE

## METTRE L'HOMME AU CŒUR DE L'ACTION

Le projet Social de Territoire (PST) a été construit par l'intercommunalité et ses 12 communes membres en 2015 pour partager une vision politique en matière de cohésion sociale et pour répertorier les enjeux sociaux prioritaires et identifier les réponses adéquates pour y faire face. Les engagements pris par le collectif d'élus de la communauté d'agglomération et de ses communes membres, les projets portés par les différentes institutions, prennent sens dans l'objectif d'améliorer le mieux-être des femmes et des hommes qui vivent sur ce territoire.

La charte du PST repose sur un diagnostic partagé faisant ressortir 10 thématiques à traiter. Quatre d'entre elles ont été considérées comme prioritaires. Il s'agit de la petite enfance, de l'emploi et l'insertion, de la jeunesse, de l'accompagnement social des nouveaux habitants.

Les spécificités du développement de l'agglomération font de la question de la cohésion sociale un des enjeux majeurs pour le citoyen qui nécessitent des réponses politiques locales en vue :

- d'assurer des services de qualité à une population grandissante ;
- de faire de la réduction des inégalités sociales une priorité car la concentration de très fortes disparités sociales est, plus que jamais, une réalité du territoire : dégradation marquée de la situation de l'emploi, surreprésentation des bénéficiaires du RSA, disparités économiques très significatives, forte pression immobilière, inégalités persistantes d'accès aux logements... ;
- de proposer un cadre de vie animé et structurant, favorable au « vivre ensemble ».

Sur ces thématiques, les compétences restent essentiellement communales. Néanmoins, une certaine homogénéité de l'action publique locale est visible, qui s'explique, notamment, par la mise en place de cadres de réflexion pluri-communaux ou intercommunaux (projet social de territoire, politique de la ville, mutualisation, action économique...) qui témoignent d'un partenariat de qualité établi entre les communes et la communauté d'agglomération. ►



# ACCOMPAGNER L'INTÉGRATION MÉTROPOLITAINE EN DÉVELOPPANT L'ATTRACTIVITÉ DE L'AGGLOMÉRATION

## **NOS ENGAGEMENTS : STRUCTURER DES POLITIQUES ÉDUCATIVES VOLONTARISTES**

Soucieuses de donner de la cohérence à l'offre de services, les communes se sont engagées, en lien avec l'évolution des rythmes scolaires, dans la rédaction de Projet Éducatif Territorial. L'accent est principalement mis dans le cadre des activités périscolaires sur l'ouverture à la vie locale, via des partenariats noués avec un riche tissu associatif dans les domaines de l'éducation artistique et sportive.



## Ajuster les services aux besoins

Pour faire face à l'arrivée constante de nouvelles populations, les communes développent leurs équipements et renforcent l'offre de services; l'intercommunalité les appuie et ajuste ses propres dispositifs.

### La petite enfance

À ce jour, l'offre de garde est sous-dimensionnée par rapport aux besoins<sup>1</sup>. En complément de l'important maillage d'assistantes maternelles, l'enjeu est d'augmenter le nombre de places de crèche :

- De nouvelles structures se créent, avec l'appui de la CAF, tel « Le capitou » : Cranves-Sales, Juvigny, Machilly, Saint-Cergues ;
- Les relais Assistantes maternelles sont confortés (par exemple à Vétraz-Monthoux, avec un relais ouvert en 2017).

### L'enfance et le scolaire

Pour faire face à l'afflux régulier de nouveaux élèves, les communes renforcent les infrastructures dédiées à l'enfance avec, notamment, l'extension et la construction de groupes scolaires ou d'équipements périscolaires. Par exemple : cuisine centrale à Annemasse, nouvelle école à Cranves-Sales et Ville-la-Grand, école maternelle Françoise Dolto à Vétraz-Monthoux, Bâtiment périscolaire à Bonne.

### Les loisirs de proximité

Des infrastructures performantes (centre aquatique...), des parcs publics, et une offre complémentaire de loisirs de proximité (ex : aires de jeux pour enfants, terrains multisports, skate-park à Cranves-Sales, Cinéma plein air Annemasse – Cranves-Sales – Ville-la-Grand) proposent de multiples réponses aux attentes récréatives.

### La protection des habitants

Protéger les habitants et garantir leur quiétude est une préoccupation majeure des pouvoirs publics, l'État au premier chef, mais également les élus locaux.

- La situation transfrontalière des communes urbaines amène des spécificités dans le traitement de la question de **la tranquillité publique**, qui s'appuie notamment sur la mise en place d'une Zone de Sécurité Prioritaire sur Ambilly, Annemasse et Gaillard ;
- Un Conseil Intercommunal de Sécurité et de prévention de la délinquance rassemble les acteurs autour de ces préoccupations et une Maison de la Justice et du Droit accueille et renseigne les citoyens ;
- En complémentarité des partenariats instaurés avec les forces de l'ordre (tant en secteur Police qu'avec la Gendarmerie de Reignier), les collectivités s'engagent : polices communales ou intercommunales mises en réseau avec partage de fréquences radio, vidéo-protection, actions sur la sécurité routière ou sur les espaces publics pour renforcer la tranquillité ou la prévention...

### NOS PROJETS : SOUTENIR LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU COMMISSARIAT

L'importance des enjeux de sécurité a amené l'État à engager le projet de construction d'un nouveau commissariat sur le site de l'ancienne gendarmerie en partenariat avec Annemasse Agglo qui soutient cet investissement.



*S'il reste de vraies différences entre les communes urbaines et les autres plus rurales, nous sommes tous obligés de répondre à l'augmentation constante de notre population, notamment dans les services de proximité liés à l'enfance. Sur Bonne, beaucoup trouvaient trop grande l'école construite il y a juste deux mandats, et nous voilà déjà obligés de construire un bâtiment multifonctions complémentaire. Malgré cette pression permanente c'est notre rôle d'élus de s'assurer que les équipements du quotidien sont adaptés, de bonne qualité et répondent bien aux besoins. La qualité de vie de nos habitants est à ce prix. »*

**Yves Cheminal,**  
Maire de Bonne et vice-président  
patrimoine et voirie

<sup>1</sup> Ainsi, le nombre de places disponibles actuellement (tous modes de garde confondu) représente la moitié de la moyenne nationale à nombre d'enfants équivalent.



*Si la désaffection vis-à-vis du politique est une réalité nationale, elle interroge particulièrement sur notre territoire où la population se renouvelle rapidement et où le cadre institutionnel est complexe.*

*Encore plus qu'ailleurs notre rôle est de développer l'esprit citoyen de nos habitants. Cela passe d'abord par une attention particulière portée à l'action éducative en direction des jeunes, mais aussi par un effort pour accompagner notre riche tissu associatif qui forme à la citoyenneté. Et c'est enfin un effort permanent pour associer les habitants à la construction de l'action publique et pour l'expliquer.»*

**Michel Boucher**  
Maire-adjoint d'Annemasse  
et vice-président mobilité



## Développer la relation avec les habitants

Au-delà de l'adaptation liée à sa croissance, l'agglomération annemassienne ajuste ses services aux besoins d'une population qui évolue et s'efforce de mieux structurer ses relations avec les citoyens et les usagers.

Une demande de services s'exprime de la part des nouveaux arrivants, provenant souvent de grandes métropoles :

- dans les petites communes, où les attentes liées à l'enfance ou à l'animation sont plus élevées qu'auparavant ;
- vis-à-vis des services urbains liés aux nouvelles mobilités (transports publics, autopartage, vélo...) ou à l'habitat.

### **NOS ENGAGEMENTS : MODERNISER LES SERVICES PUBLICS GRÂCE AU NUMÉRIQUE**

**De bonnes pratiques locales sont susceptibles d'être généralisées, comme :**

- **la création d'un espace ressource pour accompagner les habitants de manière globale sur une thématique, avec un accueil tant physique que numérique, sur le modèle de la Cité des Métiers : projets de Maison de la Mobilité et de Maison de l'Habitat ;**
- **la mise en place d'espaces numériques complets pour les démarches administratives (par exemple sites web de Saint-Cergues ou de Ville-la-Grand) avec un dispositif pour les personnes les moins à l'aise (Cyberbase et projet de Maison des services à la population à Gaillard) ;**
- **un accompagnement « sur mesure » des usagers, par exemple lors des périodes d'inscriptions de Château Bleu grâce à des plateformes dématérialisées...**

## Des services plus modernes

Les services publics s'adaptent à la révolution numérique qui a déjà touché les entreprises et certaines grandes administrations. En complément, l'accueil et la philosophie d'accès aux services publics est à repenser.

## Plus de concertation citoyenne

Les nouvelles attentes de la population concernent également les relations aux élus. L'enjeu de la concertation et de la participation est peu enraciné sur le territoire. Plusieurs communes ont néanmoins développé des actions de démocratie participative :

- Les Conseils citoyens sur les communes urbaines en politique de la Ville (ex : Ambilly, Gaillard ou Ville-la-Grand) ;
- Le Conseil de Développement Durable et les forums de quartier d'Annemasse.

A une autre échelle, le Pôle Métropolitain du Genevois Français ou le Grand Genève, initient des démarches de participation.

Par ailleurs, les collectivités se mobilisent pour faire du jeune un citoyen informé et actif, avec :

- des dispositifs tels que les actions jeunes citoyens, ou des ateliers autour du développement durable ;
- des Conseil Municipaux de jeunes ou d'enfants, créés par plusieurs communes (Ville-la-Grand, en projet sur Bonne...);
- des partenariats avec des collèges pour sensibiliser à l'environnement et à l'aménagement du territoire (Annemasse Agglo).

À l'échelle de l'Agglo l'amélioration de la participation est un enjeu important, avec la prochaine création du **Conseil local de développement**.

## Moderniser nos administrations

Pour répondre à ces nouveaux besoins, au contexte financier actuel et aux réformes institutionnelles, nos administrations sont aussi appelées à évoluer.

### Travail en commun

Dépasser les frontières institutionnelles, incompréhensibles pour les habitants, permet de renforcer la réactivité, la fluidité et la transparence dans le service public.

Une meilleure coopération entre communes et intercommunalités soutient la qualité des services de proximité, en recherchant rapidité et qualité de contact humain pour les usagers, et favorise le portage de projets collectifs du territoire.

Dans ce but, les collectivités du territoire :

- étudient le partage d'outils collaboratifs ;
- développent le travail en réseau entre agents, avec, par exemple, la mise en place d'un Plan de formation intercommunal, ou de groupes de commandes ;
- organisent le partage d'informations et le travail en commun dans l'esprit d'une collaboration visant la meilleure performance de l'action publique locale ;
- L'Agglo vise à mettre en place un Projet d'Administration traduisant le Projet de territoire de manière opérationnelle.

### Dématérialisation et mutualisation

Sous la double pression de la dématérialisation, qui appelle notamment la mise en place d'une Gestion Relation Citoyen (GRC), et de la mutualisation (Schéma adopté en 2015), les organisations réinterrogent leurs politiques publiques en recherchant optimisation financière et organisationnelle au bénéfice de la performance des services mais aussi de la qualité de travail des agents.

Les communes et l'intercommunalité capitalisent sur les compétences pour accompagner le changement dans les différents services.

Anticiper sur l'évolution des différents métiers et soutenir les parcours professionnels, en favorisant la formation, est un facteur de réussite du Schéma de mutualisation.

#### NOS ENGAGEMENTS : UTILISER LA MUTUALISATION POUR PLUS D'EFFICACITÉ

**Une démarche de mutualisation « à la carte » a été engagée par l'Agglomération et ses communes. Plusieurs projets ont déjà vu le jour (garage mutualisé, Système d'Informations Géographiques (SIG) mutualisé, service commun développement durable ou management des centralités...); près d'une vingtaine d'autres sont à l'étude pour améliorer l'efficacité de nos services publics locaux.**

#### NOS ENGAGEMENTS : FACILITER LES USAGES NUMÉRIQUES AVEC LE TRÈS HAUT DÉBIT

**L'opérateur historique équipe le territoire en fibre optique pour les foyers tandis que le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) met en place l'infrastructure dédiée « acteurs économiques ». L'agglomération et ses villes membres veulent peser sur ces acteurs pour garantir à tous un accès au très haut débit dans des délais raisonnables et pour permettre la réalisation de projets qui ont besoin de supports de transport de données tels que la vidéoprotection.**



*Nous avons connu en ce début de mandat une révolution : l'engagement dans la démarche de mutualisation, qui bouleverse, tout comme la dématérialisation, nos habitudes de travail. Il s'agit d'un moment clé qui nécessite d'être inventif pour refonder l'action sur des bases innovantes, solides et efficaces. C'est une évolution radicale, mais nous devons être à la fois souples et persévérants dans notre action pour construire l'administration de demain.»*

**Jean-Claude Lambert**  
Maire-adjoint de Vétraz-Monthoux et conseiller communautaire délégué aux ressources humaines

# ACCROÎTRE LA COHÉSION SOCIALE EN RÉPONSE AUX DISPARITÉS TERRITORIALES



La cohésion sociale vise à réduire les écarts socio-économiques par une approche globale des vulnérabilités caractérisées par la question financière mais aussi le développement humain (santé, éducation), les conditions socio-économiques (emploi, niveau de ressources), et le cadre de vie (environnement, vie sociale). ➤

## NOS PROJETS : BÂTIR UN NOUVEAU PÔLE D'AIDE SOCIALE D'URGENCE

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et de travail des bénévoles et salariés, Annemasse Agglo réalise un pôle des solidarités destiné à l'accueil et à l'hébergement d'urgence (accueil de jour, abri grand froid, Restos du cœur, Alfaa GHS...).



Le Centre d'Hébergement d'Urgence de l'agglomération annemassienne

## Favoriser l'insertion des plus fragiles

Aux portes de Genève, l'agglomération annemassienne accueille nombre de populations fragiles, qui côtoient des personnes aux ressources très supérieures à la moyenne. L'effet de frontière, ouverte et accueillante aux uns mais qui demeure fermée aux autres, est une des réalités du territoire.

L'objectif premier est de contrecarrer le phénomène de relégation qui menace les populations les plus précaires. Apparemment généreux avec ceux qui parviennent à s'inscrire dans son dynamisme économique, le territoire peut aussi s'avérer menaçant pour les plus fragiles, qui subissent les effets induits d'une zone frontalière portée par ses flux, ses richesses et son développement.

Les communes et leur groupement agissent pour limiter les distorsions socio-économiques et la marginalisation d'une partie de la population, en accentuant leur mobilisation en matière de veille sociale, d'accompagnement des flux de population et de régulation du vivre ensemble.

Il s'agit de porter une attention particulière aux populations les plus démunies, de soutenir prioritairement le parcours résidentiel (accès au logement) et, plus généralement, les parcours de vie.

L'action quotidienne des communes et des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) se renforce par :

- Un nouveau siège départemental de la banque alimentaire Cranves Sales ;
- La mise en place d'un fonds d'aide au paiement des factures d'eau ;
- Un programme d'accompagnement à la réinstallation des gens du voyage semi-sédentaires : un projet dans chaque commune.

## NOS ENGAGEMENTS : EXPRIMER NOTRE VOLONTARISME EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

L'inter-culturalité de l'agglomération annemassienne aux 116 nationalités se nourrit du grand nombre d'associations actives dans ce domaine.

Au local comme à l'international, elles créent du lien et proposent des actions aux habitants. Les communes (Ville-la-Grand, Annemasse, etc.) les soutiennent et accompagnent des projets de coopération décentralisée que l'Agglo renforce à travers le financement d'actions sur l'eau dans le cadre de la loi Oudin-Santini.



*Annemasse Agglo et les communes qui la composent déploient ou accompagnent ainsi, avec l'aide de l'État et du Conseil Départemental, nombre de dispositifs en matière d'inclusion et de réinsertion sociale, d'accueil et d'hébergement d'urgence, de traitement des addictions, d'accès aux soins et de santé mentale, d'aides d'urgence ou encore d'insertion par l'activité économique.»*

**Alain Bosson**  
Maire d'Étrembières  
et vice-président solidarité  
prévention



*Si le développement économique du territoire est créateur d'emploi, ce n'est pas au bénéfice de la totalité des habitants, puisque le taux de chômage du bassin est plus élevé que la moyenne départementale, et que nous comptons 35% des bénéficiaires de RSA de la Haute-Savoie, pour seulement un quart de la population. Aussi, dans le cadre d'un partenariat solide avec les acteurs institutionnels et associatifs, nous déployons de nombreuses actions en faveur de l'insertion des publics les plus fragiles... »*

**Nicole Catasso**  
Maire-Adjointe de Bonne  
et conseillère communautaire  
déléguée à la cohésion sociale

## Agir pour faciliter l'insertion et l'emploi

L'accès à un emploi stable et rémunérateur, permettant de générer les ressources suffisantes pour ancrer son parcours de vie dans le territoire, s'avère aussi fondamental que complexe pour une partie de la population.

L'agglomération annemassienne, avec le Service public de l'emploi et grâce à un large réseau de partenaires, déploie une palette d'outils à destination des porteurs de projet, des créateurs d'entreprises et des demandeurs d'emploi. Il s'agit d'accroître l'insertion des plus fragiles :

- Depuis 2016, un appui a été institué pour augmenter le recours aux clauses d'insertion sociales et environnementales dans les marchés publics ;
- L'agglomération apporte son soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) :
  - en confiant des travaux à des associations locales,
  - en étudiant la création d'une Entreprise d'Insertion (EI),
  - en proposant la constitution, pour 2019, d'un Pôle d'insertion par l'Activité Économique, pour offrir des conditions d'implantations favorables à certains ateliers et chantiers d'insertion du territoire : l'espace Claudius Vuargnoz sur Cranves-Sales.

 **POUR ALLER + LOIN**  
Contrat de Ville de l'agglomération annemassienne.  
[www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)

## NOS ENGAGEMENTS : MULTIPLIER LES OUTILS PERFORMANTS POUR ACCOMPAGNER LES PUBLICS VERS LA FORMATION ET L'EMPLOI

**Pour aider jeunes et adultes à s'informer et à s'orienter tout au long de leurs parcours professionnels, les partenaires de l'emploi et de la formation se mobilisent au sein de la « Cité des Métiers » du Grand Genève, premier dispositif de ce type à dimension transfrontalière.**

## NOS RÉALISATIONS : PROPOSER UN DISPOSITIF CITÉS LAB

**Visant à développer l'activité économique dans les zones urbaines sensibles, cet outil consiste à aller à la rencontre des habitants, jeunes et moins jeunes, désireux de créer leur entreprise et de les accompagner dans l'aboutissement de leur projet.**

**Il s'accompagnera de la mise en place à moyen terme d'un Pôle de l'entrepreneuriat pour accueillir de nouvelles entreprises sur l'écoquartier Château-Rouge.**

## Faire de la politique de la ville un dispositif au service de tous

### Contrat de ville

Depuis plusieurs décennies, le territoire agit dans le domaine de la Politique de la Ville : l'agglomération coordonne les actions et anime le partenariat avec les communes concernées.

L'objectif est de réduire les inégalités sociales, économiques et urbaines entre les quartiers.

Le Contrat de Ville concerne 4 communes de l'agglomération, Annemasse, Ambilly, Ville-La-Grand et Gaillard, mais comporte aussi des actions transversales.

Quelques actions emblématiques de cette politique :

- Le Soutien au développement des 4 Conseils Citoyens ;
- La démarche spécifique « Politique de la Ville et Culture » ;
- Le diagnostic « en marchant » et le suivi des conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) avec les bailleurs au titre de la Gestion urbaine de proximité.

### NOS ENGAGEMENTS : AMÉLIORER LA VIE DES HABITANTS DES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE

Le cadre d'orientation stratégique et opérationnel du Contrat de Ville comporte quatre thématiques :

- Populations fragilisées, accès aux droits et à la santé ;
- Réussite éducative, petite enfance, jeunesse et parentalité ;
- Emploi et développement économique ;
- Cadre de vie et tranquillité publique.

### L'habitat

Au-delà des objectifs élevés en matière de production de logement social (cf. *supra* page 33), la régulation du marché du logement est un enjeu fort de la politique de la ville, indispensable pour ne pas contribuer à la constitution de « ghetto ».

L'ensemble des communes se sont engagées avec les bailleurs, l'État et les autres réservataires à construire une politique nouvelle d'attribution qui sera formalisée dans une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

Un service commun d'accueil en projet sera le bras armé de cette politique. Dans le même temps, un travail en profondeur sur les modalités d'attribution des logements sociaux, permettra d'améliorer la transparence et de favoriser la mixité sociale.

Les collectivités mènent aussi des politiques d'accompagnement des « mal logés », notamment en conduisant des actions de régulation du parc privé : lutte contre l'habitat indigne, accompagnement des copropriétés en difficultés sociales, etc.

### NOS PROJETS : RÉALISER LE NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le quartier Perrier - Livron - Château-Rouge sur Annemasse a été retenu parmi les 200 quartiers d'intérêt national. 3 axes sont particulièrement repérés pour le renouveau de ce quartier dans le protocole de préfiguration :

- valoriser sa fonction résidentielle et la mixité sociale, par la diversification de l'habitat, la qualité de ses espaces et sa perméabilité au reste de la ville, avec, notamment, l'éco-quartier de Château-Rouge ;
- engager le quartier dans une transition économique ;
- conforter l'accès aux droits fondamentaux et aux services, en constituant la dimension « humaine » du projet, qui doit permettre à tous ses habitants de s'épanouir, de développer leurs savoirs et d'accéder à l'ensemble des services.

De ce fait, la concertation avec les habitants est un élément clé du projet.



Le quartier Perrier - Livron - Château-Rouge à Annemasse



*La politique de la Ville a pour objectif principal la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste de l'agglomération. Elle désigne un ensemble d'actions menées conjointement sur ces territoires par différents acteurs (Conseil Citoyens, communes, Annemasse agglo, État, associations, bailleurs sociaux...). Pour notre agglomération, le Contrat de Ville intercommunal a été signé en 2015.»*

**Guillaume Mathelier**  
Maire d'Ambilly  
et vice-président  
communication / politique  
de la ville



**NOS ENGAGEMENTS :  
ACCOMPAGNER  
LE VIEILLISSEMENT  
DES PERSONNES ÂGÉES**

**Sur l'agglomération, les communes urbaines ont développé des moyens d'accompagnement des personnes âgées :**

- **portage des repas à domicile, par exemple sur Gaillard ou Ville-la-Grand, ou animation d'un lieu d'écoute et de rencontre sur Annemasse ;**
- **recherche de solutions novatrices, comme la résidence Senior sur Vétraz-Monthoux.**

**Et de manière plus globale, toutes les communes mènent des actions pour faire sortir les personnes âgées de leur isolement avec des animations festives ou culturelles, repas, sorties (comme les goûters inter-générationnels à la crèche de Bonne), ou appuient des associations d'aide (ex : L'Aide à Domicile en Milieu Rural des Voirons à Saint-Cergues).**

**Santé & gérontologie, relever les nouveaux défis d'une population plus âgée**

Longtemps hors du champ des collectivités, les questions de santé et de gérontologie sont aujourd'hui au cœur des problématiques territoriales, au regard d'un manque criant de professionnels de santé, et de solution d'accueil pour les personnes âgées.

**Les plus fragiles ont de plus en plus de difficulté à accéder aux soins**

L'augmentation des besoins de la population, le manque de professionnels et les difficultés propres au secteur frontalier renforcent les inégalités d'accès aux soins<sup>1</sup>.

Les pouvoirs publics comptent rééquilibrer l'offre de santé en créant les conditions favorables aux initiatives privées et publiques (ex : appui aux créations de Maisons de Santé par certains professionnels de santé, sur Annemasse, Gaillard et Ville-la-Grand, ou de manière plus ancienne sur Bonne).

<sup>1</sup> - Si l'activité moyenne des généralistes par habitant est inférieure de 20 % à la Région, ce chiffre est bien plus élevé pour les spécialistes. Et les nombreux départs en retraite prévus dans les prochaines années vont alourdir cette situation.

- Avec le départ des professionnels vers Genève (notamment infirmières, aides-soignantes) ou l'appropriation d'une partie de l'offre de soin par la patientèle genevoise, au détriment de la couverture des besoins pour certains publics du territoire français. Par ailleurs, du fait de niveaux de vie élevés, le coût des soins est généralement élevé et exclue les faibles revenus.

<sup>2</sup> Par exemple : augmentation de 20 % des plus de 75 ans d'ici 2022.

## La nécessité d'accompagner une population qui vieillit

Si l'agglomération annemassienne est plus jeune que la moyenne départementale, elle va néanmoins subir une augmentation importante dans les prochaines années<sup>2</sup>.

En parallèle, le besoin en places dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) augmente. Aujourd'hui 240 places en EHPAD sont disponibles dans les établissements de l'Agglo, sur Gaillard et Vétraz-Monthoux. Si aucun projet public n'est déclaré à ce jour, plusieurs communes connaissent des projets privés, qui s'adressent toutefois plutôt à un public aisé.

Un important travail visant à favoriser l'accessibilité, notamment dans les espaces publics, équipements, commerces ou transports publics, est engagé sur toutes les communes.

Il renforce une politique volontariste qui, au-delà du soutien apporté depuis 35 ans aux activités déployées par l'association Espace Handicap, s'est traduit récemment par la réalisation de la résidence « Villa Magna » (publics en situation de polyhandicap) et par l'ouverture prochaine de la Résidence Les Allobroges (publics en situation de handicap psychique), sur Ville-la-Grand.

### NOS PROJETS : PARTICIPER ACTIVEMENT À ACCUEILLIR L'IFSI (INSTITUT DE FORMATION AUX SOINS INFIRMIERS)

**La construction d'un nouvel IFSI sur Ambilly bénéficie d'un partenariat associant le Centre Hospitalier, la Région, l'État, l'Agglo et la Ville d'Ambilly.**

**Le nombre de places disponibles a été doublé pour mieux répondre aux spécificités locales, et un partenariat est en construction avec Genève pour que des formations transfrontalières puissent être effectuées.**



*D'ici 2050, la Haute-Savoie connaîtra une des plus fortes progressions relatives à la population âgée de 75 ans et plus, qui va presque tripler. Nous devons dès maintenant réfléchir et anticiper les besoins en trouvant des solutions sur le long terme pour augmenter les places d'accueil et améliorer l'appui aux personnes âgées dans la vie de tous les jours.»*

**Michelle Amoudruz**  
Maire de Vétraz-Monthoux  
et vice-présidente CIAS -  
gériatrie - handicap

# STRUCTURER UNE LARGE OFFRE DANS LES DOMAINES DU SPORT, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS



Touchant à l'animation territoriale comme à l'éducation, les activités sportives et culturelles contribuent à l'intégration d'une population diverse et souvent d'origine récente. Elles portent des valeurs d'échange et de découverte et sont vectrices de lien social.

Dans cette thématique, les compétences sont, en premier lieu, communales, même si d'importants équipements relèvent de l'Agglo. Si des différences assez nettes, liées à la taille et aux moyens, existent entre communes, les politiques d'animation ou d'éducation autour de la culture, du sport ou des loisirs sont importantes dans tous les secteurs de notre territoire. ➤

## Proposer une offre complète d'activités culturelles et sportives et d'animations

Le territoire offre un réseau important d'équipements, d'activités et d'animations.

Une cinquantaine d'associations sportives accueillent plus de 8 000 licenciés qui viennent de tout le nord du département.

- Les équipements sportifs sont nombreux : gymnases, stand de tir, foyer de ski de fond, boulodromes, terrains de football, skate-parks, etc. Parmi eux, le centre aquatique, réhabilité récemment, est un élément d'attractivité ;
- Projets récents/à venir et nouvelles actions : Espace Sportif Municipal sur Étrembières, extension du stand de tir sur Juvigny, couverture des tennis sur Cranves-Sales, actions de soutien au sport adapté ;

- Les clubs annemassiens sont regroupés au sein de l'Office Municipal des Sports, partenaire de l'Agglo ; des liens de plus en plus forts se nouent entre les niveaux communal et inter-communal : co-financement d'équipements, fusion de clubs, etc. ;
- De nombreuses manifestations sportives (par ex. championnat du monde de nage avec palme junior, triathlon de Machilly, Open d'escalade...) animent régulièrement la vie locale ;
- Enfin, un axe majeur est celui de l'action sportive en lien avec l'école ou les activités périscolaires : des partenariats avec les écoles soutiennent le « savoir nager » et le « savoir skier » et de nombreuses communes organisent les activités périscolaires en lien étroit avec des associations.

## Culture

L'offre culturelle de l'agglomération annemassienne repose également sur son réseau d'écoles (L'École des Beaux-Arts du Genevois, sur Gaillard, le Conservatoire d'Annemasse, les 6 écoles de musique et les écoles de danse associatives du territoire) qui initient le plus grand nombre aux arts. Une réflexion est engagée sur un transfert de compétence du Conservatoire de Musique vers l'agglo.

S'agissant des arts visuels, ils sont soutenus avec le Ciné Art et Essai « Ciné Actuel », ou la Villa du Parc, Centre d'Art Contemporain sur Annemasse. Quant aux pratiques amateurs, elles donnent lieu à des expositions sur Gaillard, Vétraz-Monthoux ou Ville-la-Grand.

Soutenue par les communes ou l'agglo, la culture contribue plus largement à l'animation du territoire et à tisser du lien social :

- manifestations musicales comme musical'été sur Annemasse, No'omnales sur Ville-la-Grand ou novembre musical des Voirons, sur Bonne, Cranves-Sales, Lucinges ou Saint-Cergues ;
- programmation de Théâtre ou de danse (Château-Rouge, P'tit théâtre de Gaillard, médiathèque de Saint-Cergues...);
- festivals de film d'aventure ou de montagne (Cranves-Sales, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand);
- manifestations populaires mettant en avant les traditions locales dans toutes les communes, la plus célèbre étant la Foire au Bouilli (Ville-la-Grand).



### NOS PROJETS : VERS UN NOUVEAU CHÂTEAU ROUGE

Scène conventionnée depuis plus d'une décennie, Château Rouge fourmille de projets culturels : spectacles de danse contemporaine ou de théâtre, salle de musique actuelle ou studios de répétition... Château Rouge rayonne dans toute la Haute-Savoie et jusqu'à Genève grâce, notamment, aux partenariats noués avec tous les acteurs culturels locaux ou transfrontaliers. Pour lui permettre de franchir un nouveau cap, un important projet de réhabilitation va remettre à niveau cet équipement majeur, dans les trois prochaines années.

### NOS ENGAGEMENTS : DÉVELOPPER UN PROJET ORIGINAL AUTOUR DU LIVRE

Les collectivités sont engagées en faveur de la lecture publique, avec 10 bibliothèques municipales, mises en réseau par Annemasse Agglo et des manifestations comme le Festival du Livre jeunesse.

Le projet original Manoir des Livres, lieu de création et d'exposition autour du livre d'artistes et de Michel Butor, au Château de Lucinges, témoigne de l'implication du territoire en faveur de la création artistique. Il contribuera au rayonnement du territoire.

« Sur un territoire marqué par un grand dynamisme démographique, la question du lien social est éminemment centrale. Il est difficile de « faire société » lorsqu'on accueille plus de 110 nationalités et quand un habitant sur cinq est renouvelé tous les 5 ans. Nous devons garantir ce lien social, malgré les écarts de ressources grandissants. Nous devons nous appuyer sur la culture et sur le sport pour permettre à la cité de jouer pleinement son rôle intégrateur, tout en garantissant l'épanouissement et la qualité de vie du plus grand nombre de ses habitants. Portées par un réseau associatif formidablement dynamique, ou par les services des communes ou de l'Agglo, nos activités éducatives et ludiques sont l'un des ferments du « vivre ensemble ».

**Nadine Jacquier**  
Maire de Ville-La-Grand et vice-présidente culture-éducation-jeunesse et sport



*Nous sommes un territoire jeune et dynamique. Accompagner la jeunesse dans l'action éducative et dans la formation c'est investir pour une société de demain plus apaisée, plus intégrée, plus juste. Dans les domaines du sport et de la culture, nous portons une attention forte au volet éducatif, à la formation des jeunes, aux valeurs qui leur sont inculquées.»*

**Antoine Blouin**  
Maire-adjoint de Gaillard  
et conseiller communautaire  
délégué au sport



### Considérer la jeunesse comme une chance pour notre territoire

L'agglomération annemassienne est plus jeune que la moyenne départementale : ce dynamisme est une chance que les collectivités entendent saisir en accompagnant les plus jeunes dans leurs parcours éducatifs, leurs loisirs et en les aidant à s'enraciner dans la vie.

#### **Parcours personnel**

Au-delà des nombreuses activités sportives ou culturelles dédiées à la jeunesse, plusieurs structures socio-éducatives accompagnent des jeunes dans leurs loisirs, par exemple :

- Les MJC sur Annemasse et Saint-Cergues ;
- Le Centre de loisirs de la Bergue sur Cranves-Sales ;
- Des structures municipales : « Destination Jeunes » sur Saint-Cergues ou « Le Labo » sur Ville-la-Grand ;
- La création d'un nouveau centre de loisirs sur Gaillard ;

#### **Parcours de formation :**

- Au-delà de la compétence des communes en matière d'enseignement primaire, l'agglomération annemassienne soutient également l'enseignement secondaire, avec notamment la réflexion menée avec le Département sur la réalisation d'un nouveau collège ;
- Plusieurs infrastructures d'accompagnement dans l'orientation et l'insertion des jeunes, comme la Mission Locale ou les Points Informations Jeunesse (CRIJ et nouvelle structure J5 sur Annemasse, CIDJ sur Gaillard...), proposent sur l'agglomération des lieux d'information pour orienter les jeunes dans leurs futurs choix d'adultes ;
- Une offre étudiante s'étoffe sur l'agglomération annemassienne qui compte à ce jour 900 étudiants. Si le projet phare est la création de l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers (IFSI), prochainement reconstruit et agrandi dans le cadre de la ZAC Étoile Annemasse-Genève à Ambilly, le développement de plusieurs licences professionnelles et d'autres formations s'organise dans le cadre d'un « mini-campus » qui a vocation à se développer.



**NOS PROJETS : ENGAGER LA CONSTITUTION  
D'UN NOUVEAU PÔLE DE FORMATION  
SUPÉRIEURE SUR AMBILLY**

Le développement économique se nourrit de la formation et de l'innovation. C'est pourquoi, l'agglomération cherche à développer l'enseignement supérieur et l'expérimentation en tant que « Laboratoire de la Ville Durable ». Le développement d'un pôle de formation supérieure sur la ZAC Étoile Annemasse-Genève est à l'étude en prenant appui sur le nouvel Institut de Formation aux Soins Infirmiers (IFSI).



Dans la métropole du Grand Genève, l'agglomération annemassienne vit une intégration accélérée : pour relever les défis auxquels elle est confrontée, elle adopte des réponses énergiques et affiche une ambition élevée. Son projet de territoire témoigne des volontés de développement des collectivités publiques qui constituent Annemasse Agglo. Il intègre les projets en construction, qui font l'avenir du territoire, tout autant que les politiques publiques portées, parfois de longue date, pour répondre aux besoins des habitants. ►

# CONCLUSION

Facteur de réussite du projet, une gouvernance de qualité est la marque des liens tissés entre communes, intercommunalité et partenaires publics et privés. Elle garantit une coopération harmonieuse des différents échelons, avec l'ambition d'être :

- Un lieu de coopération territoriale qui associe étroitement communes et intercommunalité dans une gouvernance de projet partagée ;
- Une agglomération moteur du Genevois français, capable d'appuyer l'évolution d'un Pôle Métropolitain structurant, au bénéfice de tous les territoires de la couronne française, de soutenir le développement du Grand Genève en bénéficiant de l'impulsion de Genève, moteur de ce territoire, pour construire dès aujourd'hui les équilibres politiques et les investissements nécessaires pour garantir notre attractivité future ;
- Un territoire qui reste haut-savoyard, fier de ses origines et désireux de maintenir des partenariats forts avec le département de Haute-Savoie et ses principaux pôles urbains, ainsi qu'avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et avec l'État.

Cette gouvernance de qualité a permis dans les dernières années l'engagement d'un programme d'infrastructures d'envergure, grâce à une coopération constructive avec les communes, et l'appui des financeurs extérieurs : département de Haute-Savoie, région Auvergne-Rhône-Alpes, état français, Confédération suisse et Europe.

Le projet de territoire s'inscrit dans deux temporalités : s'il est formellement conçu pour une durée de 6 ans, il oriente les choix durablement, à l'aune du temps nécessaire à la traduction efficiente des grandes politiques publiques.

Sur les 3 prochaines années, les collectivités locales donnent la priorité, parmi l'ensemble des politiques menées, à quatre thématiques structurantes pour l'avenir, à savoir :

- Relever le défi de la « révolution urbaine » de l'agglomération annemassienne :
  - dans la finalisation des grands chantiers d'investissement engagés en matière de mobilité ou de développement urbain,
  - comme dans la nécessaire réponse à apporter, dans chaque commune et sur de nombreuses politiques publiques, à une croissance forte de population,

notamment par la réalisation de nouveaux équipements de proximité ou de nouveaux pôles d'habitat ;

- Finaliser le Projet Social de Territoire pour faire de la cohésion sociale le ferment d'une communauté qui progresse, par :
  - la formalisation d'un document cadre qui pourra orienter les politiques de solidarités des collectivités,
  - l'appui à certaines démarches structurantes sur le plan de la solidarité, notamment dans le cadre du contrat de ville ou du Programme de rénovation urbaine,
  - le soutien au développement social des petites communes confrontées aux défis de l'intégration des publics fragiles ;
- Valoriser le territoire, son image et son attractivité, à travers notamment les dynamiques économiques, touristiques ou d'enseignement supérieur ;

• Faire émerger une « nouvelle administration », plus fonctionnelle et plus proche des usagers, en s'inscrivant :

- dans une perspective de maîtrise des coûts et de solidarité des financements (pacte financier et fiscal, recherche de financements extérieurs),
- dans un programme de mutualisations volontariste,
- dans une volonté forte d'amélioration de la qualité d'accueil et de service aux usagers, notamment en s'appuyant sur la dématérialisation.

Ces priorités, de même que l'ensemble des actions du projet de territoire, seront traduites dans des documents de programmation permettant l'organisation de l'action publique à court terme.

